

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01610

Numéro SIREN : 383 474 814

Nom ou dénomination : AIRBUS

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/016300

AIRBUS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.581.336 Euros
Siège social : 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
RCS Toulouse 383 474 814

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023



(comptes établis en milliers d'euros)

AIRBUS SAS

	Pages
Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat	4 et 5

Principes comptables et événements majeurs	6 à 23
--	--------

Notes sur le Bilan

Note	1	A Immobilisations incorp. et corp. - Valeurs brutes	24
		B mmobilisations incorp. et corp. - Amortissements	25
		C mmobilisations incorp. et corp. - Valeurs nettes	25
Note	2	Immobilisations financières	26
Note	3	A Titres de participation	27 et 28
		B Créances rattachées à des participations	29
		C Prêts	29
		D Titres immobilisés	29
Note	4	Stocks et en-cours	30
Note	5	Créances	31
Note	6	Provisions pour dépréciation d'actifs	32
Note	7	Charges constatées d'avance	33
Note	8	Ecarts de conversion Actif	34
Note	9	A Répartition du capital	35
		B Variations des capitaux propres	35
Note	10	Provisions pour risques et charges	36
Note	11	Dettes	37
Note	12	Produits constatés d'avance	38
Note	13	Ecarts de conversion Passif	39
Note	14	A Engagements hors bilan - Vente à terme de devises	40
		B Engagements hors bilan - Garanties	41
		C Engagements hors bilan - Garanties de valeur résiduelle d'avions (GRP / AVG)	41

Notes sur le Compte de Résultat et divers

Note	15	Chiffre d'affaires	42
Note	16	Éléments concernant les entreprises liées	43
Note	17	Résultat exceptionnel	44
Note	18	Situation fiscale	45
Note	19	Effectif moyen	46

AIRBUS SAS

ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles Note 1	571 469	(521 458)	50 011	43 021
Immobilisations corporelles Note 1	4 354 765	(1 800 449)	2 554 316	2 489 416
Immobilisations financières Notes 2 et 3	17 697 709	(1 236 850)	16 460 858	16 272 360
TOTAL	22 623 943	(3 558 757)	19 065 186	18 804 797
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours Note 4	15 819 351	(847 676)	14 971 675	15 871 724
Avances et acomptes versés sur commandes Note 5	3 868 639	(55 209)	3 813 430	3 321 264
Créances d'exploitation Note 5	1 485 872	(171 186)	1 314 686	1 405 251
Créances diverses Note 5	1 551 953		1 551 953	1 657 545
Disponibilités	16 573 561	(121)	16 573 439	21 709 206
Charges constatées d'avance et autres Note 7	3 093 380		3 093 380	2 705 315
TOTAL	42 392 755	(1 074 192)	41 318 563	46 670 306
Ecart de conversion actif Note 8	124 261		124 261	261 685
TOTAL DE L'ACTIF	65 140 959	(4 632 949)	60 508 010	65 736 789

AIRBUS SAS

PASSIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	Note 9		
Capital		3 581	3 577
Primes d'émission, d'apport et de fusion		254 488	3 574 896
Réserves		1 116 030	1 115 943
Résultat de l'exercice		1 289 016	1 532 742
Report à nouveau		1 425 319	(107 336)
Boni de fusion		13 228	4 460 220
Acomptes sur dividendes			
Provisions règlementées		1 239 380	969 497
TOTAL		5 341 043	11 549 539
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	2 322 311	3 293 906
DETTES			
Dettes financières	Note 11	1 688 866	1 617 624
Comptes courants	Note 11	213 259	200 369
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 11	37 752 719	36 335 507
Dettes d'exploitation	Note 11	11 258 640	10 995 822
Dettes diverses	Note 11	1 337 263	1 013 068
	Sous-total Note 11	52 250 746	50 162 390
Produits constatés d'avance et autres	Note 12	409 190	362 044
TOTAL		52 659 936	50 524 434
Ecart de conversion passif	Note 13	184 720	368 910
TOTAL DU PASSIF		60 508 010	65 736 789

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(Milliers d'Euros)

		31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	Note 15	1 487 102	1 125 758
Production vendue (dont Etudes)	Note 15	52 599 182	45 928 426
Production stockée		(835 231)	(584 508)
Production immobilisée		101 703	127 911
Subventions d'exploitation		3 035	4 164
Reprise sur provisions		1 562 711	2 315 951
Transferts de charges		131 960	2 020 565
Autres produits		1 661	811
TOTAL I		55 052 123	50 939 077
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		896 238	645 707
Variation de stocks		(77 608)	2 594
Achats et approvisionnements		36 438 191	32 482 567
Autres achats et charges externes		14 373 627	14 130 822
Impôts et taxes et assimilés		115 656	115 376
Salaires et traitements		909 347	862 032
Charges sociales		509 951	338 565
Dotations aux amortissements		103 450	126 956
Dotations aux provisions sur actif circulant		475 013	349 795
Dotations aux provisions pour risques et charges		395 355	1 132 841
Dotations aux provisions sur actif immobilisé			
Autres charges		121 075	171 533
Total II		54 260 294	50 358 787
RESULTAT D'EXPLOITATION		791 829	580 290

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 829	580 290
Produits financiers		
Produits de participation	812 712	1 384 297
Interets et autres produits assimilés	879 547	237 106
Reprise sur provisions	18 567	51 802
Differences positives de change	587 106	1 009 137
Produits nets sur cessions de VMP		
Total produits financiers	2 297 932	2 682 342
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	454 918	573 324
Interets et charges assimilées	56 106	70 222
Differences negatives de change	866 988	911 745
Tranfert de charges financières		
Total charges financières	1 378 012	1 555 290
RESULTAT FINANCIER	919 920	1 127 052
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 711 749	1 707 342
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 276	6 237
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 190	27 244
Reprise sur provisions	132 932	117 717
Transfert de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	143 398	151 198
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 452	44 224
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	111 411	62 198
Dotations aux amortissements et provisions	340 095	365 500
Autres charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles	461 958	471 923
RESULTAT EXCEPTIONNEL Note 17	(318 560)	(320 725)
RESULTAT NET AVANT IMPOT	1 393 189	1 386 616
Participation	23 107	26 662
Impôts sur les bénéfices (intégration fiscale) Note 18	(81 065)	172 787
RESULTAT NET	1 289 016	1 532 742

Annexe Airbus SAS 31/12/2023

1. Événements majeurs survenus durant l'exercice

1.1 Contexte macroéconomique

Alors que l'inflation et la crise énergétique se sont stabilisées en 2023, Airbus a connu une augmentation générale de ses coûts sur l'ensemble de ses activités. Par ailleurs, l'augmentation continue et significative des taux d'intérêt a généré une amélioration du résultat financier.

La guerre en Ukraine a accru l'exposition de la société au risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement étant donné qu'une partie du titane utilisé pour la production des avions provient de Russie, directement et indirectement par l'intermédiaire des fournisseurs de la société.

Par conséquent, un plan de réduction des risques est en cours de mise en œuvre afin de définir des alternatives aux matériaux et pièces utilisées. Ainsi, la production d'avion de l'année 2023 n'a pas été impactée. Ce plan fait l'objet d'une veille continue pour éviter des impacts sur les approvisionnements futurs.

En 2023, les opérations et les établissements d'Airbus en Russie ou en lien avec la Russie sont restés en conformité avec toutes les réglementations et sanctions en vigueur. Le bureau de représentation de Moscou a été fermé en août 2023.

Bien qu'Airbus évolue dans un environnement mondial complexe et continue d'être affecté par des retards de livraison de matériaux et de pièces en 2023, Airbus maintient sa trajectoire de montée en cadence de la production.

Concernant le programme de la famille A320, la production progresse pour atteindre le niveau de 75 avions produits par mois en 2026.

En 2023, la construction d'une deuxième ligne d'assemblage A320 à Tianjin (Chine) et à Mobile (États-Unis) a débuté et un premier avion a été livré en décembre depuis la nouvelle chaîne d'assemblage à Toulouse. Le premier A321XLR est entré sur la chaîne d'assemblage final en décembre; sa mise en service est prévue au troisième trimestre 2024. Concernant les gros-porteurs, Airbus poursuit son augmentation de cadence mensuelle pour atteindre 4 A330 par mois en 2024 et 12 A350 par mois en 2028.

1.2. Activité commerciale

607 avions ont été livrés par Airbus SAS en 2023 selon la répartition suivante :

- 511 SA (7 A319neo ; 231 A320neo ; 273 A321neo)
- 32 A330
- 64 A350

1.3 Litiges

1.3.1 Enquête du SFO / PNF / DoJ / DoS et contentieux commerciaux connexes

En 2023, les différentes procédures liées aux accords définitifs (« les accords ») conclus avec le Parquet National Financier (« PNF »), le Serious Fraud Office (« SFO ») et le Département américain de la Justice (« DoJ ») -mettant fin aux enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption- ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ -mettant fin aux enquêtes diligentées par le DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »)-, ont été clôturées.

Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020. Conformément aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les charges d'intérêts aux autorités Françaises, Britanniques et Américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE et toutes les pénalités ont été honorées. Les règlements correspondant à chaque autorité sont les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour des mesures correctives en termes de conformité.

Conformément aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE avait l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française anticorruption (AFA) pendant une période de trois ans.

Conformément aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE compte tenu de la surveillance continue effectuée par l'AFA.

Conformément aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE en vertu de l'accord avec le DoJ, néanmoins Airbus SE a l'obligation d'émettre périodiquement un rapport sur les progrès continus d'amélioration de conformité pendant une période de trois ans et doit procéder à des examens complémentaires à la demande du DoJ.

Les accords ont entraîné la suspension des poursuites pendant une durée de trois ans. Cette période a pris fin le 31 janvier 2023. Le 13 février 2023, le SFO a notifié à Airbus la décision de fin des poursuites. Le 17 mars 2023, le PNF a également notifié la fin des poursuites avec le « Constat de l'extinction de l'action publique ». Le 28 juillet 2023, le DoJ a déposé une requête en rejet qui a été accordée en justice le 10 août 2023.

Avec réception des notifications susvisées, la CJIP avec le PNF, le DPA avec le SFO et le DPA avec le DoJ ont formellement pris fin.

Conformément aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, celui-ci a accepté de clôturer toutes violations civiles de l'ITAR divulguées volontairement par Airbus SE et stipulées dans l'accord. Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations et leur conformité aux règles de l'ITAR.

Faisant suite de la décision de la Société de réallouer des ressources dédiées au contrôle des exportations et ce afin d'assurer le respect des restrictions des exportations et des sanctions internationales annoncées à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et de certaines entités et

individus de nationalité Russe- faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022- Airbus SE a proposé au DoS de proroger de 9 mois la durée dudit accord de consentement. Cela a été accepté par le DoS.

Le 26 octobre 2023, tous les termes de l'accord de consentement avec le DoS ayant été respectés, ce dernier a notifié à Airbus SE la conclusion dudit accord.

En supplément de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, des divulgations avérées pendant la conclusion des accords pourraient entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires à l'encontre d'Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de candidatures de sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages portés à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative nuisant aux perspectives commerciales d'Airbus SE sur les marchés.

Airbus SE continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

À la suite des accords et règlements décrits ci-dessus, plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des actions en justice ou formulé des demandes d'arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient conduire à d'autres litiges commerciaux et à d'autres demandes d'arbitrage contre la société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

1.3.2 Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 opéré par Air France entre Rio de Janeiro et Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à son bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Le pourvoi en cassation formé par Airbus contre cette décision a été jugé irrecevable par la Cour de cassation. Un nouveau procès a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022, à la suite duquel le Tribunal correctionnel de Paris, par jugement du 17 avril 2023, a mis hors de cause Airbus sur le plan pénal tout en retenant sa responsabilité civile. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. L'affaire sera, par conséquent, rejugée en totalité. Airbus s'attend à ce que le procès ait lieu en 2025.

1.5 Mouvements de titres

1.5.1 Fusions / TUP

Dans le cadre d'une opération de transmission universelle du patrimoine, Airbus SAS a absorbé la société CVT SA le 2 octobre 2023. Cette TUP n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes d'Airbus SAS.

1.5.2 Augmentation de capital et autres contributions

Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc le 16 janvier 2023 à hauteur de 391 698 125 dollars US (367 240 494 euros) et le 31 janvier 2023 à hauteur de 20 700 000 dollars US (19 407 492 euros) Airbus SAS a également contribué à hauteur de 58 301 875 dollars US (54 661 505 euros) au capital de 9268430 Canada Inc le 20 janvier 2023.

En 2023, Airbus a pris une participation de 33% dans le capital de Aubert et Duval holding pour un montant total sur l'année de 108 715 561 euros.

En 2023, Airbus SAS a contribué à hauteur de 20 184 000 euros au fonds AAP Compartiment Plateforme.

Airbus SAS a également contribué au fonds Clean H2 Infra Fund à hauteur de 3 687 000 euros.

Le 30 mars 2023 Airbus SAS a investi dans la start-up Jet Zero Australia Pty Ltd à hauteur de 1 000 000 AUD (615 611 euros) .

Airbus SAS a investi dans la start-up ZeroAvia à hauteur de 14 999 991 dollars US (13 987 342 euros) le 12 septembre 2023.

1.5.3 Liquidations

Le 4 octobre 2023 la société Airbus Group Malaysia a été liquidée.

1.5.4 Autres opérations

Dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupe, Airbus SAS est devenue associé unique d'Airbus Defense and Space SAS, après la fusion inversée d'Airbus DS Holding SAS (société absorbée) dans Airbus Defence and Space SAS (société absorbante), fusion intervenue après le rachat par Airbus DS Holding SAS (société absorbée) de 4,04% des titres détenues par l'associé minoritaire Airbus Defence and Space GmbH.

Airbus SAS a reçu 15 000 000 dollars US (13 726 200 euros) suite à la réduction de capital de sa filiale Airbus Tianjin Delivery Center Limited en novembre 2023.

Création de la Fiducie Airbus Beluga Transport:

Le 12 juillet 2023 Airbus SAS acquiert 1 action de la filiale Airbus Transport International SAS détenue par Airbus Invest SAS.

Le 21 juillet 2023 Airbus SAS a transféré 100 actions de la filiale Airbus Transport International à Crédit Agricole Corporate Investment Bank en fiducie de gestion.

Le 12 juillet 2023 Airbus SAS acquiert 10 actions de la filiale Airbus Beluga Transport SAS détenues par Airbus Invest SAS.

Le 21 juillet 2023 Airbus SAS a transféré 10 000 actions de la filiale Airbus Beluga Transport SAS à Crédit Agricole Corporate Investment Bank en fiducie de gestion.

1.6 Autres événements significatifs

1.6.1 Distribution exceptionnelle de dividendes

En 2023, Airbus SAS a procédé à une distribution exceptionnelle à hauteur de 7 793 779 651 euros prélevés sur le poste « Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion ».

Pour plus de détails, voir la note 9 - Capitaux propres

1.6.2 Augmentation de Capital d'Airbus SAS

A la suite de la scission partielle d'Airbus Defence and Space S.A. (Espagne) au profit d'Airbus Operations S.L.U. (Espagne) entraînant le transfert de l'unité économique Cadiz Bahia de Cadiz (CBC) et l'attribution à Airbus SE des titres créés à la suite de cet apport du CBC fait par Airbus Defence and Space S.A., Airbus Operations SAS a perdu sa détention de 100% du capital de sa filiale espagnole Airbus Operations S.L.U.

Dès lors, et afin de rétablir une détention à 100%, d'Airbus Operations S.L.U. par Airbus Operations SAS et de cette dernière par Airbus SAS, deux apports en nature entraînant l'augmentation de capital ont été réalisés le 26 décembre 2023, le premier apport réalisé par Airbus SE à Airbus Operations SAS des titres détenus dans Airbus Operations S.L.U. à la suite de la scission susmentionnée.

Subséquentement, les titres créés dans Airbus Operations SAS à la suite de cet apport lesquels ont été attribués à Airbus SE, ont été immédiatement apportés à Airbus SAS qui a ainsi augmenté son capital à hauteur de 4 567 euros (avec une prime d'émission 26 379 581 euros), entraînant la création de 4 567 actions entièrement attribuées à Airbus SE.

A la suite de cette opération, le capital social d'Airbus SAS est fixé à la somme de 3 581 336 euros, lequel est réparti comme suit: Airbus SE 3 392 711 actions (soit 94,73% du capital) et Airbus Defense and Space SAU 188 625 actions (soit 5,27% du capital).

Pour plus de détail voir la note 9 - Capitaux propres

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une réévaluation globale.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire.

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens ouvrant droits, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Progiciels acquis et logiciels développés, brevets	1 à 5 ans
Constructions	6 à 50 ans
Ouvrages d'infrastructures et installations générales	10 à 30 ans
Installations complexes spécialisées	6 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 30 ans
Matériel aérien immobilisé	10 à 35 ans
Autres	3 à 15 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

Les prêts en devises sont réévalués au cours de clôture.

2.3 Stocks et en-cours

Les stocks de pièces détachées sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation des stocks de pièces détachées est constituée pour tenir compte de la durée de vie des pièces.

Les avions produits sont considérés comme produits finis une fois les activités de production terminées et les avions remis au département chargé de la gestion des livraisons aux clients. Avant cette phase, le coût de production des avions, y compris les frais de transport, est enregistré en en-cours de production.

Les avions de deuxième main sont valorisés à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis ou d'en-cours est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture en vigueur à la date de la transaction (ou un cours représentant une approximation raisonnable) et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les avoirs clients libellés en devises qui feront l'objet d'un décaissement sont réévalués au taux de clôture. Les avoirs libellés en devises qui donnent lieu à des prestations de services supplémentaires ne sont pas réévalués en tant qu'éléments non monétaires.

2.6 Couverture de change

Les ventes d'Airbus sont majoritairement libellées en dollars US, alors qu'une partie significative des coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, Airbus utilise des instruments de couverture de change pour minimiser son exposition en dollars sur les ventes d'avions et son exposition sur les achats en livres sterling.

Les flux couverts correspondent aux prévisions mensuelles de flux en dollars pour un mois donné sur la base des dates de livraison des avions. Le montant à couvrir est décidé par le Comité de Trésorerie d'Airbus sur la base des livraisons d'avions considérées comme hautement probables, à savoir les livraisons correspondant à des commandes fermes ou à des

engagements de commande ayant une très forte probabilité de se matérialiser sur la base des documents contractuels échangés.

Les principaux instruments financiers utilisés sont des ventes à terme de dollars contre euros. Ces instruments ne sont pas détenus à titre spéculatif. La relation de couverture est documentée entre les instruments financiers et les flux mensuels en dollars couverts. L'exposition sur les achats en livres sterling est en partie couverte par des ventes à terme de dollars contre des livres sterling.

Le montant des couvertures débouclées en 2023 est comptabilisé en résultat d'exploitation (chiffre d'affaires) et s'élève à (2 217) millions d'euros (charge) contre (2 733) millions d'euros au titre de l'exercice 2022.

Les stocks sont valorisés au cours historique, sans tenir compte des couvertures existantes. La prise en compte du cours couvert dans le cadre de l'évaluation des stocks d'avions commerciaux n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat puisque ce résultat est redistribué dans le cadre du mécanisme de l'Advance Pricing Agreement Civil (Note 2.14).

Le montant des engagements non débouclés est présenté dans la note 14 A.

2.7 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus hors dépenses immobilisées (principalement outillages spécialisés, installations d'essais et de prototypes, logiciels développés en interne).

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque la composante temps a un effet significatif sur l'évaluation de la provision, les flux attendus de sortie de ressources sont actualisés.

2.9.1 Provisions pour retraites et médailles

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite des personnels de la Société et aux médailles du travail a été évaluée par un cabinet d'actuaire à 389 547 268 euros à partir d'hypothèses actuarielles mises à jour fin 2023. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 318 282 991 euros dans les comptes au 31 décembre 2023. La part des engagements de retraite non provisionnés au 31 décembre 2023, soit 71 264 277 euros, sera enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

	31/12/2022	fonds de pension	dotations "coûts de services"	dotations "coût d'intérêts"	dotation "Amortissement des gains actuariels"	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Provisions pour retraite	369 452 945	-100 000 000	21 726 877	12 371 776	2 203 309	-8 687 174	-7 068 721	289 999 011

Les engagements liés à la mise en place en 2002 d'un plan de retraite pour les salariés appartenant au Comité Exécutif du groupe sont provisionnés et figurent au passif du bilan pour un montant de 16 125 982 euros.

Les engagements du plan de retraite des salariés et anciens salariés du Comité Exécutif du Groupe s'élèvent à 20 671 150 euros au 31 décembre 2023. Cet engagement est financé par un contrat d'assurance dont le montant s'élève à 18 223 846 euros au 31 décembre 2023. La Société applique la méthode dite du corridor qui permet une reconnaissance différée dans les comptes des pertes et gains actuariels et des modifications de régime.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle à fin 2023 sont les suivantes :

- Taux actualisation 4 %
- Taux de revalorisation des salaires 3%
- Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans, selon les catégories et l'âge
- Table de mortalité INSEE TD/TV 2017-2019

Concernant la provision pour médailles du travail (27 535 655 euros) elle est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

La Société a décidé de mettre en place une gestion externe partielle de ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. Cette décision a abouti au paiement d'une prime d'assurance de 100 millions d'euros auprès de cette compagnie. Ce paiement est qualifié d'actifs de régime car il concerne des engagements détenus par une entité indépendante de la Société ne pouvant être utilisés que pour payer ou financer les avantages de personnel. La comptabilisation de ce versement en "charges - primes d'assurance" a entraîné la reprise de la provision pour engagements de retraite pour le même montant.

L'impact de la réforme des retraites de 2023 a eu un effet non significatif sur le montant des engagements retraites.

2.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est relatif essentiellement à la vente des avions, des pièces de rechange et de services spécifiques après-vente.

- Le chiffre d'affaires et la marge relatifs à la vente des avions et à la vente des pièces de rechange sont reconnus à la livraison dès lors que les risques et avantages inhérents à la transaction ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la forte implication de certaines compagnies aériennes « clients de lancement » dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, la société applique la méthode de comptabilisation à l'avancement pour les contrats signés avec ces compagnies.

- Le chiffre d'affaires relatif aux services spécifiques après-vente est évalué selon la méthode de l'avancement. La marge sur ces contrats en cours est reconnue à l'avancement de chaque contrat. Le pourcentage d'avancement est constitué par le rapport entre le coût encouru des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

La présentation en chiffre d'affaires des incidences des couvertures de change est exposée dans la note 2.6 Couverture de change.

2.11 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, la société Airbus SAS est tête d'intégration fiscale d'un groupe fiscal constitué par les sociétés filles suivantes:

Airbus Beyond
Survey Copter
Immobilière Aelis
Airbus CyberSecurity SAS
Airbus DS SLC
Navblue
Airbus Helicopters
Stormshield
Airbus UpNext
Airbus Defense and Space Holding France SAS
Airbus Transport International (entrée en 2023)
Airbus Opérations
Airbus ATR SAS
Airbus Atlantic SAS
Airbus Atlantic Composites

Airbus Defence and Space SAS*
Matra Defense
Aeropart
Airbus Développement
Airbus Protect
Testia
Star Real Estate
Airbus Invest
Airbus Mobility SAS
Projic 9
Airbus Flight Academy Europe
Airbus ExO Zero Emissions
Airbus ExO Autonomy
Airbus ExO Services

** Les entités Airbus DS Holding SAS et Airbus DS Geo SA ont fusionné en 2023 avec Airbus DS SAS.*

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société mère supporterait alors une charge d'impôt.

2.12 Advance Pricing Agreement US FAL

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d'assemblage des avions de la chaîne d'assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Cet accord a été signé le 15 février 2023 par les autorités compétentes.

2.13 Advance Pricing Agreement Airbus Canada

Une demande d'accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération des intangibles mis à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

Ci-dessous sont détaillés les APA pour lesquels en l'absence d'accord formel des autorités fiscales compétentes les prix de transfert sont appliqués dans la continuité des accords

applicables jusqu'à fin 2019. Il est à noter que si les accords finalement agréés par les autorités fiscales compétentes étaient différents, cela aurait pu avoir un impact sur les comptes.

2.14 Advance Pricing Agreement Civil

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advance Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCOs » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL). L'avion de transport militaire « A400M » est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- et pour la part résiduelle, partagée entre les quatre NATCOs sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre NATCOs).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

2.15 Advance Pricing Agreement (APA) A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions.

L'APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat. Les activités de services et de supports liées au programme A400M sont couvertes par un accord interne distinct. L'allocation du résultat est basée sur les mêmes clés de répartition que celles utilisées pour l'accord industriel.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les

périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

2.16 Accord de partage du chiffre d'affaires relatif aux activités de service et de support de l'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.17 Autres points fiscaux

Le contrôle fiscal sur place portant sur les exercices 2019 et 2020 est terminé. La société a reçu une proposition de rectification complémentaire fin 2023 au titre de l'exercice 2020. La société a constitué les provisions correspondantes.

La société a payé en 2023 les conséquences fiscales de la mise en conformité initiée suite aux "deferred prosecution agreements" conclus avec le Department of Justice américain et le Serious Fraud Office britannique et à la convention judiciaire d'intérêt public conclue avec le Parquet National Financier.

2.18 Consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Airbus SE.

Les comptes consolidés de la société Airbus SE sont disponibles sur le site internet d'Airbus.

2.19 Transaction avec les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.20 Rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration

Le détail des rémunérations des administrateurs et des dirigeants est communiqué dans le rapport annuel 2023 d'Airbus SE.

3. Information relatives aux poste du bilan

3.1 Provisions pour dépréciations d'actifs

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Dépréciation série divers	38 124		3 647	(13 171)		28 601
Dépréciation des stocks (1)	231 917		103 618	(215 493)	(33 788)	86 254
Dépréciation autres	146 525		339 950	-		486 475
SERIES	416 566		447 215	(228 664)	(33 788)	601 329
Dépréciation créance clients	101 168		22 622	(18 767)		105 023
SUPPORT	101 168		22 622	(18 767)		105 023
Dépréciation stock pièces dét.	239 764		35 184	-		274 948
SUPPORT HAMBOURG	239 764		35 184	-		274 948
Depreciation des prets	137 674		10 067	(9 939)		137 802
Dépréciation des disponibilités	180		-	(59)		121
Dépréciation des immo. Financières (2)	661 128		444 851	(6 930)		1 099 048
Dépréciation creances diverses	102 422		1 941	(11 592)		92 771
RISQUES DIVERS	901 404		456 859	(28 520)		1 329 743
TOTAL P° POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 658 901		961 880	(275 951)	(33 788)	2 311 042

(1) Les reprises des dépréciations des stocks s'expliquent notamment (1) pour 156M€ par la livraison d'avions A350 et par (2) pour 48M€ par la livraison d'avions A330 en 2023.

(2) La dotation pour dépréciations des immobilisations inclut 436 M€ relatifs aux participations 9268448 Canada Inc. et 9268430 Canada Inc.

Pour plus de détails, voir la note 6 - Provisions pour dépréciation d'actifs

3.2 Autres provisions

3.1.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont enregistrées à la suite d'actions légales, d'enquêtes gouvernementales et autres plaintes déposées contre la Société qui font référence à des événements passés. Elles sont estimées par la direction lorsque la sortie de ressources apparaît probable et que l'obligation est estimable.

3.1.2 Provisions séries

Provision DMC

Airbus Military SL, filiale d'Airbus SAS, a un contrat avec plusieurs nations, représentées par l'OCCAR, pour la conception, le développement, la fabrication et la livraison de 170 avions A400M.

Dans ce cadre, Airbus Military SL a conclu des accords avec des partenaires industriels, parmi lesquels Airbus SAS. Airbus Military SL a également délégué à Airbus SAS la gestion du développement de l'ensemble du programme ainsi que certains risques afférents à travers le contrat DMC (Development Management Contract), pour lequel Airbus SAS a été rémunérée.

Ce contrat est inclus dans l'APA A400M (voir la note 2.15) qui prévoit que les coûts et revenus cumulatifs relatifs à ce contrat à fin 2012 sont transférés à l'UTE (une structure de participation relevant du droit espagnol) au fur et à mesure de la livraison des avions. Les coûts encourus et revenus perçus à partir de 2013 au titre de ce contrat sont transférés à l'UTE au cours du même exercice. La provision DMC est reprise au même rythme que les coûts et revenus antérieurs à 2012 et transférés à l'UTE.

Pour la phase de production de l'A400M, le management du programme a été délégué par Airbus Military SL à Airbus Defence & Space SAU à travers le contrat PMC (« Programme Management Contract ») effectif depuis janvier 2014.

Provisions pour perte sur contrats de vente

Les commandes pouvant donner lieu à la constitution de provisions pour pertes, sont celles enregistrées en carnet au 31 décembre, c'est-à-dire celles pour lesquelles, à cette date, un contrat a été signé et un acompte significatif encaissé. Les pertes probables sur l'ensemble du contrat concerné, dès lors qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour risques.

Les pertes sur contrat sont identifiées en suivant la progression du programme et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat. L'étendue des hypothèses, jugements et estimations retenus varie en fonction de la taille des contrats et des programmes correspondants. En particulier, le démarrage de nouveaux programmes induit un niveau accru d'estimations et de jugements relatifs aux prévisions de développement, de production et de certification, ainsi qu'aux prévisions de coûts.

Ces estimations et jugements sont sujets à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des contrats et des programmes.

La part de perte pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes sont convertis aux taux spot de la clôture.

Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions

Les garanties de valeurs résiduelles des avions consenties par Airbus SAS depuis 2006 sont enregistrées en provisions pour risques. Les engagements d'Airbus SAS envers les compagnies aériennes sont présentés en note 14 D. Les paramètres du modèle d'évaluation du risque sur ces provisions sont révisés chaque année pour être en ligne avec les conditions actuelles de marché et la probabilité d'exercice de ces engagements.

Provisions pour prestations à fournir et autres provisions pour risques séries

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, sont provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

3.1.3 Provisions pour risques support après-vente

Une provision pour garantie est constituée pour la part des coûts de modification ou de maintenance après-vente qu'Airbus doit couvrir contractuellement. La provision n'est constituée que pour les avions livrés. Le cas échéant, le coût de la garantie est retenu dans l'estimation des pertes sur contrats.

De plus, pour des modifications ou la résolution de problèmes techniques connus au titre desquelles Airbus a une obligation, une provision pour risque spécifique est comptabilisée. Elle est constituée sur la base des coûts prévisionnels, pour les avions déjà livrés.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes sont convertis aux taux spot de la clôture.

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Provision DMC A400M	79 409		-	(11 136)		68 273
Provision pour pertes sur contrats de vente	140 853		9 400	(34 090)		116 163
Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions	240 846		-	(109 222)	(3 241)	128 383
Provision pour prestations à fournir (1)	841 047		163 765	(111 785)	(200 777)	692 250
Autres provisions pour risques séries	495 015		64 055	(138 761)	(39 933)	380 377
Total provisions pour risques séries	1 797 170		237 220	(404 993)	(243 951)	1 385 445
Provision pour risques support après vente	451 075		91 470	(94 034)	(79 669)	368 841
Provision pour charges de personnel	418 086		52 195	(125 026)		345 255
Provision pour risques	10 430		2 663	(4 086)		9 006
Total provisions pour risques et charges personnel	428 516		54 857	(129 112)	-	354 262
Provision pour pertes de change latentes	262 075		3 755	(141 569)		124 261
Provision pour risques financiers	30 917		-	(2 316)		28 601
Provisions pour risques pour litiges et risques divers (2)	229 547		6 715	(72 859)	(131 228)	32 175
Total provision pour risques divers	522 539		10 470	(216 745)	(131 228)	185 036
Provisions exceptionnelles	94 605		12 011	(77 890)		28 726
Provisions pour risques et charges	3 293 906		406 028	(922 774)	(454 848)	2 322 311

(1) Les variations des *Provisions pour prestation à fournir et autres provisions pour risques séries* s'expliquent notamment par la révision en cours d'année de l'évaluation des travaux à réaliser sur des avions livrés.

(2) La reprise sur le compte de provisions risques divers est essentiellement due à l'accord final concernant deux principaux business partners.

Pour plus de détails, voir la note 10 - Provisions pour risques et charges

4. Événements post-clôture

Par décision du 14 mars 2024, le Président de la Société a, conformément aux statuts, pris acte de la démission d'Alberto Gutierrez en qualité de directeur général, effective à compter du 1er mars 2024 et a nommé Christian Scherer en qualité de directeur général avec prise d'effet à la même date et pour une durée indéterminée.

5. Autres informations

Airbus SAS est consolidée dans les états financiers d'Airbus SE, société européenne dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas, Mendelweg 30, 2333 CS Leiden.

AIRBUS SAS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

A - VALEURS BRUTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2023			
		Augmentations	Transferts	Cessions	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, marques	529 188	1 076	18 449	(1 231)	547 481
Immobilisations incorporelles en cours	20 155	22 762	(18 930)		23 988
	549 343	23 839	(481)	(1 231)	571 469
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains	82 481		6 397	(35)	88 842
Constructions	1 594 439		34 436	(10 844)	1 618 031
Matériel et équipement	435 257	7 770	19 422	(19 653)	442 797
Matériel de transport - avions Beluga (1)	1 472 809	34 473	231 847		1 739 130
Autres immobilisations	86 615	1 047	8 982	(4 262)	92 381
Immobilisations en cours (1)	562 530	111 656	(300 603)		373 583
	4 234 131	154 947	481	(34 794)	4 354 764
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 783 474	178 786		(36 026)	4 926 234

(1) Inclus la mise en service d'un Beluga XL en 2023. Au 31 décembre 2023, 5 unités sont en service.

AIRBUS SAS

B - AMORTISSEMENTS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2023		
		Dotations	Reprises	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	506 322	16 368	(1 232)	521 458
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains et aménagements de terrains	18 650	431	(31)	19 050
Constructions	903 660	34 669	(10 272)	928 057
Matériel et équipement	291 992	17 145	(19 504)	289 632
Matériel de transport - avions Beluga	461 062	30 863		491 925
Autres immobilisations	69 351	3 975	(1 541)	71 785
	1 744 714	87 083	(31 348)	1 800 449
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 251 036	103 450	(32 580)	2 321 907

C - VALEURS NETTES

	31/12/2023
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	571 469
Total amortissements immobilisations incorporelles	521 458
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 011
Total valeurs brutes immobilisations corporelles	4 354 764
Total amortissements immobilisations corporelles	1 800 449
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 554 316

AIRBUS SAS

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Milliers d'Euros)

		31/12/2022	31/12/2023		
		Net	Brut	Dépréciations	Net
Participations (1)	Note 3-A	14 606 540	15 832 618	(1 095 211)	14 737 407
Créances rattachées à participations	Note 3-B	7 132	4 678		4 678
Prêts	Note 3-C	1 565 051	1 738 452	(137 802)	1 600 650
Titres immobilisés	Note 3-D	93 637	121 961	(3 837)	118 124
		16 272 360	17 697 709	(1 236 850)	16 460 858

(1) incl. (996) M€ de dépréciation des participations 9268448 Canada Inc. et 9268430 Canada Inc.

AIRBUS SAS

NOTE 3-A : FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Participation en %	Valeur d'inventaire au 31/12/2023
1) Filiales (capital détenu à 50% et plus)		
AIRBUS OPERATIONS SAS	100,00	6 829 477 545
AIRBUS INVEST SAS	100,00	600 376 176
AIRBUS JAPAN KK	100,00	605 512
AIRBUS CHINA Limited	100,00	95 963 036
Airbus (Tianjin) DELIVERY CENTER Ltd	100,00	10 000 000
SATAIR A/S	100,00	342 845 960
AIRBUS AMERICAS, Inc	100,00	1 079 249 790
AirBusiness Academy SAS	100,00	12 000 000
AIRBUS COLOMBIA SAS	100,00	400 000
Airbus ATR SAS	100,00	91 507 614
Airbus DEVELOPPEMENT	100,00	3 048 950
AIRBUS KOREA LIMITED	100,00	87 691
IMMOBILIÈRE AELIS	100,00	20 000
Airbus Atlantic (ex-STELIA)	100,00	1 293 442 181
Golden Valley Investment PTE. LTD.	100,00	8 706 523
SEPANG	100,00	30 110 348
Airbus UpNext	100,00	13 500 000
Aeropart	100,00	17 321 044
Canada Inc CanCo1	100,00	165 907 827
Canada Inc CanCo2	100,00	1 718 744 755
Testia SAS	100,00	10 002 396
Airbus Portugal	100,00	50 000
AIRBUS HELICOPTERS SAS	100,00	956 875 403
AIRBUS VIETNAM LIMITED	100,00	179 620
China World Aviation Leasing Co. Limited	100,00	11 913 140
AIRBUS DS HOLDING SAS	100,00	2 318 582 570
PT AIRBUS GROUP INDONESIA	99,00	192 434
Airbus Group Rus	99,00	1 525 350
AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL SNC	90,00	42 979
Airbus Protect SAS (ex-Apsys)	90,88	41 091 000
Airbus AEROASSURANCES	90,00	13 720
Airbus Beluga Transport	90,00	90 000
SEMATRA	74,46	20 207
AIRBUS MILITARY SL	69,40	2 089
AIRBUS BRASIL NEGOCIAS AEROESPACIAIS Ltda	62,74	6 436 000
ASB Aerospatale Batteries	50,00	3 936 550
Airbus Canada Limited Partnership (ex-CSALP)	50,07	20 409 039
2) Participations (capital détenu à plus de 10%)		
AUCTUS	49,00	3 663 315
BOOSTAEROSPACE SAS	40,00	20 000
AD Holding	33,33	108 715 561
Aerospace Technology Park S.A.	30,00	2 500 000
BYBLOS	25,00	1 062 966
SECBAT - Ste Europeenne de Construction de l'Avion Breguet	24,95	17 902
Airbus Singapore Pte Ltd	0,23	5 327 837
SOFEMA	21,62	3 259 603
CERFACS	13,11	83 848
Airbus Group India Private Limited	11,46	3 057 824
ODAS	10,00	2 999 668
3) Autres participations		
Autres participations		17 231 833
TOTAL		15 832 617 807

AIRBUS SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2023

(milliers Euros sauf mention contraire)

	Pays	Capital social (1)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participation		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice (2022)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (2022)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2023
				Brut	Net			
FILIALES ET PARTICIPATIONS								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 010 320	100%	6 829 478	6 829 478	10 802 932	2 919 333	697 000
AIRBUS Defence & Space SAS (2) 31402 Toulouse	France	48 417	100%	2 318 583	2 318 583	2 952 195	(262 813)	
9268448 CANADA INC (CanCo2)	Canada	milliers USD 3 061 868	100%	1 718 745	847 595	milliers USD 0	milliers USD (1 460 053)	0
Airbus Atlantic (ex STELIA) 17300 Rochefort	France	291 280	100%	1 293 442	1 293 442	3 732 949	(100 053)	0
AIRBUS AMERICAS, Inc Herndon, Virginia 20171 USA	USA	milliers USD 925 037	100%	1 079 250	1 079 250	milliers USD 2 437 782	milliers USD 711 438	0
AIRBUS INVEST SAS 31700 Blagnac	France	602 525	100%	600 376	600 376	0	14 897	0
AIRBUS HELICOPTERS SAS 93440 Dugny	France	586 212	100%	956 875	956 875	3 662 000	71 000	70 512
SATAIR DK-2770 Kastrup, Denmark	Danemark	13 138	100%	342 846	342 846	463 899	6 110	0
9268430 CANADA INC (CanCo1)	Canada	milliers USD 849 474	100%	165 908	41 028	USD 0	milliers USD (236 351)	0
AIRBUS CHINA Limited Duddell Street Central, Hong Kong	Chine	milliers USD 1 108	100%	95 963	95 963	milliers CNY 25 715	milliers CNY 72 293	0
Autres participations				431 153	331 971			
SOUS-TOTAL FILIALES				15 832 618	14 737 407			

(1) Capital social au 31/12/2023

(2) Airbus Defence and Space SAS a fusionné avec Airbus DS Holding SAS

AIRBUS SAS

NOTE 3-B : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	4 678		4 678	7 132
	4 678		4 678	7 132

NOTE 3-C : PRETS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
AIRBUS OPERATIONS SAS	1 630 614	61 115	1 569 499	1 586 963
DIVERS	107 839		107 839	115 762
Depréciation	(137 802)		(137 802)	(137 674)
	1 600 650	61 115	1 539 535	1 565 051

Note 3-D : TITRES IMMOBILISES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
FCPR AEROFUND	40 290		40 290	40 290
AAP Compartiment	75 632	20 184	55 448	55 448
ADVANCE CAPITAL EUROPE				6 166
DIVERS	6 039	3 687	2 352	1 736
Depréciation	(3 837)		(3 837)	(10 003)
	118 124	23 871	94 253	93 637

AIRBUS SAS

NOTE 4 : STOCKS ET EN-COURS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	-		-	
En cours de production	14 136 012	(86 254)	14 049 758	14 337 362
Produits finis	632 573	(486 475)	146 099	859 720
Marchandises / rechanges	1 050 766	(274 948)	775 818	674 642
	15 819 351	(847 676)	14 971 675	15 871 724

AIRBUS SAS

NOTE 5 : CREANCES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	3 813 430	982 913	2 830 517	3 321 264
Créances d'exploitation				
Créances clients	972 899	972 899		869 538
Créances clients - Factures à émettre (1)	276 207	276 207		359 347
Créances clients - Effets de commerce	65 580	65 580		176 367
	1 314 686	1 314 686		1 405 251
Créances diverses				
<u>Créances groupe et comptes rattachés</u>	628 470	628 470		556 340
<u>Autres créances diverses</u>				
TVA	369 144	369 144		263 687
Etat - Impôt sur les sociétés	89 246	89 246		447 512
Autres créances	465 093	465 093		390 007
	923 483	923 483		1 101 205
Total créances diverses	1 551 953	1 551 953		1 657 545
TOTAL CREANCES	6 680 069	3 849 553	2 830 517	6 384 061

(1) 159 M€ lié à l'activité service après-vente.

AIRBUS SAS

NOTE 6 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Dépréciation série divers	38 124		3 647	(13 171)		28 601
Dépréciation des stocks (1)	231 917		103 618	(215 493)	(33 788)	86 254
Dépréciation autres	146 525		339 950	-		486 475
SERIES	416 566		447 215	(228 664)	(33 788)	601 329
Dépréciation créance clients	101 168		22 622	(18 767)		105 023
SUPPORT	101 168		22 622	(18 767)		105 023
Dépréciation stock pièces dét.	239 764		35 184	-		274 948
SUPPORT HAMBOURG	239 764		35 184	-		274 948
Depreciation des prets	137 674		10 067	(9 939)		137 802
Dépréciation des disponibilités	180		-	(59)		121
Dépréciation des immo. Financières (2)	661 128		444 851	(6 930)		1 099 048
Dépréciation creances diverses	102 422		1 941	(11 592)		92 771
RISQUES DIVERS	901 404		456 859	(28 520)		1 329 743
TOTAL P° POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 658 901		961 880	(275 951)	(33 788)	2 311 042

(1) Les reprises des dépréciations des stocks s'expliquent notamment (1) pour 156M€ par la livraison d'avions A350 et par (2) pour 48M€ par la livraison d'avions A330 en 2023.

(2) La dotation pour dépréciations des immobilisations inclut 436 M€ relatifs aux participations 9268448 Canada Inc. et 9268430 Canada Inc.

AIRBUS SAS

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Charges constatées d'avance				
Avoirs émis en avance - Sur avions	442 798	1 993 287	2 436 085	2 363 196
Avoirs émis d'avance (autres)				8 587
Charges constatées d'avance avions (1)	90 303	501 110	591 412	245 665
Charges constatées d'avance (autres)	4 758	61 125	65 883	87 867
TOTAL	537 859	2 555 521	3 093 380	2 705 315

(1) Frais commerciaux

AIRBUS SAS

NOTE 8 : ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
- Prêts / emprunts	156	352
- Clients	79 163	158 231
- Fournisseurs	40 598	103 098
- Autres	4 344	5
TOTAL	124 261	261 685

AIRBUS SAS

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

A - Répartition du capital

	Nombre	%	Valeur nominale
1. AIRBUS S.E.	3 392 711	94,73%	1 Euro
2. Airbus Defence and Space SAU	188 625	5,27%	1 Euro

Note : Toutes les actions sont des actions ordinaires

B - Variation des capitaux propres

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Affectation résultat	Merge AIS SAS	Dividendes versés	Provisions réglementées	Reprises de l'exercice	Capital social	Prime d'apport	Prime de fusion	Résultat 2023	31/12/2023
Capital social	3 577						5				3 581
Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion	3 574 896			(7 793 780)				26 380	4 446 992		254 488
Reserves	1 115 943	87									1 116 030
Boni de fusion	4 460 220								(4 446 992)		13 228
Report à nouveau	(107 336)	1 532 655									1 425 319
Résultat de l'exercice	1 532 742	(1 532 742)								1 289 016	1 289 016
	10 580 042			(7 793 780)			5	26 380		1 289 016	4 101 663
Provisions réglementées	969 497				296 731	(26 848)					1 239 380
TOTAL	11 549 539			(7 793 780)	296 731	(26 848)	5	26 380		1 289 016	5 341 043

AIRBUS SAS

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Provision DMC A400M	79 409		-	(11 136)		68 273
Provision pour pertes sur contrats de vente	140 853		9 400	(34 090)		116 163
Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions	240 846		-	(109 222)	(3 241)	128 383
Provision pour prestations à fournir (1)	841 047		163 765	(111 785)	(200 777)	692 250
Autres provisions pour risques séries	495 015		64 055	(138 761)	(39 933)	380 377
Total provisions pour risques séries	1 797 170		237 220	(404 993)	(243 951)	1 385 445
Provision pour risques support après vente	451 075		91 470	(94 034)	(79 669)	368 841
Provision pour charges de personnel	418 086		52 195	(125 026)		345 255
Provision pour risques	10 430		2 663	(4 086)		9 006
Total provisions pour risques et charges personnel	428 516		54 857	(129 112)	-	354 262
Provision pour pertes de change latentes	262 075		3 755	(141 569)		124 261
Provision pour risques financiers	30 917		-	(2 316)		28 601
Provisions pour risques pour litiges et risques divers (2)	229 547		6 715	(72 859)	(131 228)	32 175
Total provision pour risques divers	522 539		10 470	(216 745)	(131 228)	185 036
Provisions exceptionnelles	94 605		12 011	(77 890)		28 726
Provisions pour risques et charges	3 293 906		406 028	(922 774)	(454 848)	2 322 311

(1) Les variations des *Provisions pour prestation à fournir et autres provisions pour risques séries* s'expliquent notamment par la révision en cours d'année de l'évaluation des travaux à réaliser sur des avions livrés.

(2) La reprise sur le compte de provisions risques divers est essentiellement due à l'accord final concernant deux principaux business partners.

AIRBUS SAS

NOTE 11 : DETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
Dettes financières				
Emprunts	1 688 866	61 115	1 627 750	1 617 474
Dépôts et cautionnements reçus				150
Total dettes financières	1 688 866	61 115	1 627 750	1 617 624
Comptes courants	213 259	213 259		200 369
Avances et acomptes reçus				
Avances et acomptes reçus	37 687 139	13 570 857	24 116 282	36 159 141
Avances reçues - effets	65 580	65 580		176 367
Total avances et acomptes reçus	37 752 719	13 636 437	24 116 282	36 335 507
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs - factures	6 979 249	7 480 161	(500 912)	6 948 107
Dettes fournisseurs - charges à payer	4 279 391	4 154 094	125 297	4 047 716
Dettes fournisseurs - effets à payer				
Total dettes d'exploitation	11 258 640	11 634 255	(375 615)	10 995 822
Dettes diverses				
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	(216)	(216)		(79)
Personnel - charges à payer	320 029	320 029		325 988
TVA	135 001	135 001		118 523
Etat, impôt sur les sociétés				
Autres taxes	13 842	13 842		13 101
Autres taxes - charges à payer	134 345	134 345		201 954
Dettes groupe				
Autres dettes diverses	734 263	523 659	210 603	353 580
Total dettes diverses	1 337 263	1 126 659	210 603	1 013 068
TOTAL DETTES	52 250 746	26 671 726	25 579 020	50 162 390

AIRBUS SAS

NOTE 12 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Avions et customers services (1)	191 977	165 144	357 121	232 313
Autres	5 905	46 164	52 068	129 731
TOTAL	197 882	211 308	409 190	362 044

(1) Dont 163 562 M€ de PCA en lien avec l'activité services après-vente à moins d'un an au 31.12.2023 contre 127 221M€ à moins d'un an au 31.12.2022

AIRBUS SAS

NOTE 13 : ECARTS DE CONVERSION PASSIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
- Prêts / emprunts	13 893	14 919
- Clients	76 987	117 334
- Fournisseurs	65 674	207 335
- Autres	28 166	29 322
TOTAL	184 720	368 910

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - Vente à terme de devises

A - 1 Opérations sur instrument financiers à terme : encours notionnels et juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opération de couverture	Opérations autres que de couverture	Total notionnels	Juste valeur
Contrats à terme de change:				
Achats à terme	-11 648 758	-1 944 525	-13 593 283	465 982
Ventes à terme	66 407 508	1 874 208	68 281 717	-3 059 873
Total	54 758 750	-70 317	54 688 433	-2 593 891

A - 2 Opérations sur instrument financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats à terme de change	17 094 314	37 579 719	14 400	54 688 433

A - 3 Embedded Derivative : encours notionnels, encours notionnels par durée résiduelle et juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opération de couverture	Opérations autres que de couverture	Total notionnels	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur
Contrats à terme de change:							
Ventes à terme	320 830	0	320 830	51 434	210 109	59 286	-13 624

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

B - 1 : Garanties dont bénéficie Airbus SAS

	31/12/2023					
	Milliers de EUR	Milliers de QAR	Milliers de SGD	Milliers de USD	Milliers de GBP	Milliers de CAD
- Garantie de location	11 554					137
- Garantie de performance	25 755	1 277	961	10 587		
- Garantie de soumission				108		
- Garantie des facilités de crédit	5 000					
- Garantie douanière	15 319				150	
- Garantie sur restitution d'acomptes	73 562			397 596		
- Autres types de garantie	38 654			637		
	169 844	1 277	961	408 928	150	137

B - 2 : Garanties accordées par Airbus SAS

	31/12/2023				
	Milliers de EUR	Milliers de GBP	Milliers de USD	Milliers de CAD	Milliers de AUD
- Garantie de location	430		8 218		
- Garantie de performance		7 761	3 500		
- Garantie des facilités de crédit				9 525	
- Autres types de garantie			9 775		228
	430	7 761	21 493	9 525	228

C - Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2023	31/12/2022
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)	0	0
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)	177	289
Total	177	289

AIRBUS SAS

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par activité

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Pièces détachées	1 487 102	1 268 312
Ventes de marchandises	1 487 102	1 268 312
Avions neufs	49 514 941	41 553 700
Avions de deuxième main	70 472	
Autres services	1 641 965	1 500 092
Marge SAS / SEP	19 746	19 156
Autres	1 351 965	2 712 910
Production vendue	52 599 089	45 785 857
Etudes	93	14
TOTAL	54 086 284	47 054 183

Chiffre d'activité par zone géographique (*)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Europe géographique (incl. France et Dom-Tom)	28 680 414	23 323 811
Amérique Latine	565 783	115 538
Etats Unis - Canada	8 188 017	9 962 685
Asie géographique	15 734 580	12 244 297
Reste du monde	917 490	1 407 852
TOTAL	54 086 284	47 054 183

* Les revenus sont alloués par zone géographique de facturation

AIRBUS SAS

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

AIRBUS SAS

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles	461 958	471 923
Pénalités et amendes fiscales	217	7 105
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges exceptionnelles sur activité séries		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - autres	111 194	55 093
Charges exceptionnelles sur opérations financières		
Valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés	10 452	44 224
Dotations amortissements exceptionnels		
Dotations amortissements dérogatoires	296 731	322 676
Dotations provisions pour risques séries		
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels (Note 10)	42 623	40 764
Dotations provisions pour dépréciations exceptionnelles	741	2 060
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	143 398	151 198
Produits exceptionnels sur opérations de gestion - autres	7 190	27 244
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat		
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 967	6 237
Reprises amortissements exceptionnels		
Reprises amortissements dérogatoires	26 848	49 635
Reprises de provisions pour risques séries		
Reprises de provisions pour investissements		
Reprises de provisions exceptionnelles (Note 10)	106 084	68 082
Reprise provisions pour dépréciations exceptionnelles		
Transfert de charges		
Autres produits exceptionnels	309	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(318 560)	(320 725)

AIRBUS SAS

NOTE 18 : SITUATION FISCALE

La société AIRBUS SAS est, dans le cadre de l'impôt, tête d'intégration fiscale du groupe fiscal.

Impôt sur les bénéfices	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'impôts		
Crédit impôt famille	500	500
Crédit impôt recherche	1 987	2 359
Produits d'intégration fiscale	326 883	293 880
Réduction impôts - Dons mécénat	2 147	158
Restitution d'impôts	7 204	136 901
Charges d'impôts	(419 786)	(261 011)
TOTAL	(81 065)	172 787

Impôt sur les bénéfices supporté en l'absence d'intégration	31/12/2023	31/12/2022
Airbus SAS (fille)		
Impôt sur les Sociétés	(163 695)	154 925
Crédit impôt famille	500	500
Crédit impôt recherche	1 987	2 359
Réduction impôts - Dons mécénat	2 147	158
TOTAL	(159 062)	157 942

Il n'y a pas de déficit reportable ni pour l'exercice 2023 ni pour 2022

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	31/12/2023	31/12/2022
<u>Différences temporaires générant un actif d'impôt</u>	31 603	(10 934)
Provisions non déductibles	(39 889)	(54 717)
Ecart de conversion	27 777	31 361
Organic	1 584	1 225
Autres	42 132	11 197
<u>Différences temporaires générant un passif d'impôt</u>	34 636	26 157
Ecart de conversion	33 411	25 468
Organic	1 225	689
TOTAL	(3 033)	(37 090)

AIRBUS SAS

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

	2023	2022
TOTAL	9 737	9 285

Les chiffres proviennent de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) servant de base au calcul des différentes taxes liées au personnel (taxe d'apprentissage, formation professionnelle, effort construction, ..).

AIRBUS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 581 336 euros
Siège Social : 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 BLAGNAC
RCS Toulouse 383 474 814
(la "Société")

Extrait de l'acte sous signature privée constatant les décisions unanimes des associés en date du 30 avril 2024

Nous soussignés :

Airbus SE, société européenne de droit néerlandais dont le siège social est situé Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce néerlandais (*Handelsregister*) sous le numéro 24288945 ("**Airbus SE**"), propriétaire de 3 392 711 (trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille sept cent onze) actions

Et

Airbus Defence and Space S.A.U., société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé C/ Aviocar, 2, 28906 Getafe, Espagne ("**ADS**"), propriétaire de 188 625 (cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq) actions

agissant en qualité de seuls associés (les "**Associés**") de la société par actions simplifiée Airbus, (la "**Société**"), et détenant ensemble la totalité des 3 581 336 actions constituant le capital social de la Société, conformément aux dispositions du Code de Commerce et à l'article 16 des statuts de la Société, ont statué sur les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux;
- affectation du résultat de cet exercice et distribution des réserves;
- [...];
- [...];
- [...];
- [...];
- modification de l'article 15 des statuts de la Société;
- pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les Associés ont reconnu que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans des conditions que les Associés approuvent comme étant satisfaisantes pour les besoins de leur information préalable dans le cadre de l'adoption des résolutions ci-après.

Madame Camille Mouysset, représentant la société KPMG S.A., et madame Céline Eydiéu-Boutte, représentant la société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaires aux comptes cotitulaires, ont été dûment avertis de l'adoption envisagée des décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

(approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuvent les opérations décrites dans lesdits rapports, les comptes, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les Associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, les Associés donnent quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat et distribution de réserves)

Sur proposition du Président, les Associés décident que le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 1.289.016.493,13 (un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions seize mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et treize centimes) euros soit affecté comme suit :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de: 1.289.016.493,13 euros

- **Dotation à la réserve légale à hauteur de 456,70 euros**
portant la réserve légale de 357 676,90 € à 358 133,60 €

- Le solde, augmenté du report à nouveau créditeur d'un montant de 1.425.319.151,42 euros

- Constituant un bénéfice distribuable d'un montant de **2.714.335.187,85 euros**
sera distribué aux actionnaires à titre des dividendes

- **puis sera distribuée aux actionnaires une somme prélevée sur les "autres réserves" à hauteur de 1.115.545.376,37 euros**
portant les "autres réserves" de 1.115.672.615,50 € à 127.239,13 €

Il est rappelé que les montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes
2020	Néant
2021	Néant
2022	Néant

[...]

[...]

SEPTIEME DECISION
Modification de l'article 15 des statuts de la Société

Les Associés, sur proposition du Président, décident de modifier l'article 15 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit :

“ARTICLE 15. COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Les délégués du Comité social et économique, s'il en existe, exercent les droits prévus par l'article L 2312-5 et suivants du Code du travail auprès du Directeur Général en charge des ressources humaines ou, au choix du Président, auprès de la personne désignée à cet effet par le Président, conformément à l'article L2312-76 du Code du travail.

Le Comité social et économique, représenté par les délégués désignés à cet effet, sera convoqué aux Assemblées Générales dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les Associés.

En revanche, les délégués du Comité social et économique désignés à cet effet ne participe(nt) pas et n'est (ne sont) pas convoqué(s) lorsque les décisions des Associés sont prises par consultation écrite ou par acte sous seing privé. Le texte des décisions proposées leur est adressé pour information en même temps qu'il est adressé aux Associés.

Le Comité social et économique peut requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de toute assemblée d'associés. Cette demande est adressée, par tous moyens écrits, par un représentant du Comité au Directeur Général en charge des ressources humaines ou, au choix du Président, auprès de la personne désignée à cet effet par le Président dans les cinq (5) jours de la réception de l'avis de convocation. Le Directeur Général en charge des ressources humaines ou, au choix du Président, la personne désignée à cet effet par le Président, accuse réception de ces demandes sans délai dès réception de projets de résolutions.”

HUITIEME DECISION
(pouvoirs)

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président (avec faculté de délégation) pour la réalisation matérielle des décisions adoptées dans le présent acte et, généralement, pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités légales nécessaires à la réalisation desdites opérations. Les Associés donnent par ailleurs tous pouvoirs à Lextenso, Paroi Nord, 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense et à tout porteur d'un extrait ou copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Extrait certifié conforme



Le Président
Guillaume Faury

AIRBUS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 581 336 euros
Siège Social : 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 BLAGNAC
RCS Toulouse 383 474 814
(la Société)

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers Associés,

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des stipulations statutaires, nous vous rendons compte dans le présent rapport de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et par les stipulations statutaires en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous pourrez également prendre connaissance des rapports des Commissaires aux comptes rendant compte de leur mission sur les comptes annuels dudit exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 Modèle économique

Le groupe Airbus (aussi dénommé "Airbus") a organisé ses activités selon les trois segments suivants qui reflètent la structure interne de l'organisation en fonction de la nature des produits et services fournis : Airbus (anciennement Airbus Commercial Aircraft et siège social), Airbus Helicopters et Airbus Defence and Space.

Airbus SAS, société de droit français, est détenue majoritairement par Airbus SE (94,73%), Airbus Defence and Space SAU détenant 5,27%.

Airbus est l'un des leaders mondiaux sur le marché de l'aviation civile, avions cargo et services associés. Les activités d'Airbus couvrent le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions commerciaux de plus de 100 places ; la conversion d'avions et services associés ; le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés et de composants aéronautiques.

Airbus dispose d'une gamme d'avions commerciaux ayant des capacités allant de 100 à plus de 400 sièges : l'A220 ; l'A320 (la gamme de produits la plus vendue de l'aviation civile); l'A330, et l'A350 (y compris sa version cargo l'A350F).

En Europe, le développement des avions et leur production sont répartis sur quatre entités, Airbus Operations GmbH (Allemagne), Airbus Operations S.A.S. (France), Airbus Operations Ltd (Grande-Bretagne) et Airbus Operations SL (Espagne). Ces entités sont coordonnées par Airbus SAS. A noter que l'A220 est exclusivement développé et produit au Canada dans une entité distincte

En 2004, un accord spécifique (*Advanced Pricing Agreement – « APA Commercial »*) a été signé avec les autorités fiscales des quatre pays. Cet accord couvre les “*activités communes*” exécutées par Airbus SAS et les quatre autres entités nationales mentionnées ci-dessus, ce qui inclut le développement, la production et l’assemblage des avions commerciaux de transport de passagers et de fret, ainsi que les activités de support pour les avions en service. Le résultat de ces activités est alloué aux sociétés concernées en fonction de leur contribution aux coûts industriels en utilisant une “*clé de répartition*”.

Les transactions avec les tiers, principalement avec les clients du secteur public concernant les avions militaires, et le résultat financier, restent au niveau des entités concernées en tant “qu’activité spécifique”. L’ensemble des résultats des sociétés est soumis aux règles fiscales nationales.

L’APA Commercial d’Airbus, en place depuis janvier 2004 et systématiquement renouvelé, a expiré au 31 décembre 2019. Conformément aux dispositions de l’accord, une demande de renouvellement pour la période 2020-2024 a été déposée auprès des quatre administrations fiscales en juin 2019. À ce jour, aucun élément n’a été identifié remettant en cause l’application de l’accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

Un accord spécifique de prix de transfert a été signé en 2013 avec les quatre administrations fiscales pour le développement, la production et la vente de l’avion militaire A400M à la société AMSL. Les sociétés concernées sont les mêmes que pour l’APA Commercial, excepté Airbus Operations SL auxquelles viennent s’ajouter Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH. Le résultat est consolidé et partagé par le biais d’un véhicule juridique de droit espagnol (UTE : Union Temporal de Empresas). L’APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat. Les activités de services et de supports liées au programme A400M sont couvertes par un accord interne distinct. L’allocation du résultat est basée sur les mêmes clés de répartition que celles utilisées pour l’accord industriel.

L’accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024.

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d’assemblage des avions de la chaîne d’assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l’autorité compétente française et le 1er avril 2020 par l’autorité compétente américaine. L’accord a été signé par les autorités compétentes le 15 février 2023.

Une demande d’accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération d’immobilisations incorporelles mises à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada, notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

Un comité exécutif présidé par Guillaume Faury et composé des Directeurs Généraux et des Directeurs des Divisions et Fonctions de la Société est responsable du pilotage de toutes les activités d’Airbus, y compris la commercialisation et la politique produit.

1.2 Situation économique

La performance de la Société doit s'apprécier au regard de celle d'Airbus dans son ensemble.

Livraisons

En 2023, Airbus a livré un nombre total de 735 avions commerciaux (contre 661 en 2022), dont :

- 607 livrés par Airbus SAS (dont 511 SA, 32 A330, 64 A350) contre 548 en 2022,
- 60 SA livrés par Airbus Americas (contre 60 en 2022),
- 68 A220 livrés par Airbus Canada Limited Partnership (ACLP) contre 53 en 2022.

Carnet de commandes (A220 inclus)

Le carnet de commandes d'Airbus a augmenté de 100,3 milliards d'euros à 490,8 milliards d'euros en 2023. Le rapport entre prises de commandes et revenus est significativement supérieur à 1 (calcul fondé sur les nouvelles commandes nettes en unitaire, en d'autres termes le ratio unitaire entre les nouvelles commandes nettes et les livraisons réalisées) mais partiellement contrebalancé par l'évolution du cours du dollar US. Le carnet de commandes total d'Airbus s'élève à 8 598 appareils à fin 2023 (contre 7 239 appareils fin 2022). Les prises de commandes sont composées de 2 094 commandes nettes en 2023 (contre 820 en 2022) comprenant 1 675 commandes fermes nettes d'A320, 141 A220, 281 A350, moins 3 A330 lié à un volume d'annulations supérieur aux prises de commandes.

Production

L'organisation industrielle d'Airbus reflète le souci d'intégration des flux industriels pour tous les programmes d'Airbus.

Les flux de valeur industrielle couvrent la chaîne d'approvisionnement ainsi que les sociétés d'Aérostructures d'Airbus, l'Assemblage des éléments constitutants et des composants majeurs (aile, fuselage avant et arrière, pointe avant et fuselage central) et l'Assemblage final à Toulouse, Hambourg, Tianjin et Mobile. Les avions sont ensuite pris en charge par la direction des Programmes avant d'être livrés aux clients finaux. Le flux industriel est soutenu par la Qualité et les Achats ainsi que par les quatre fonctions transverses chargées de fournir les compétences, les normes et les services nécessaires à (1) la planification industrielle, la logistique et les transports, (2) une ingénierie de fabrication intégrée, (3) l'éradication et la prévention de non-qualité, et (4) une excellence opérationnelle optimisée dans le souci de la recherche continue des performances.

Performance de livraison 2023 et évolution des cadences de production

En 2023, Airbus a livré 735 avions (dont 607 par Airbus SAS) à 87 clients soit une augmentation de 11% par rapport à 2022. Le nombre de livraisons a été en ligne avec l'objectif de 720 avions malgré la complexité de l'environnement opérationnel liée aux défis rencontrés par la chaîne d'approvisionnement et aux tensions géopolitiques. Airbus continue d'augmenter les cadences selon le plan communiqué pour répondre à la forte demande. Dans le cadre de cette montée en cadence, Airbus a désormais une plus grande capacité de livraison d'A321, tous les sites d'assemblage pouvant produire l'A321.

Performance de livraison 2023 et évolution des cadences de production :

- Famille A320 : 571 livraisons réalisées dont 511 effectuées par Airbus SAS. Airbus planifie un taux de production mensuel de 75 avions en 2026.
- A330 : 32 livraisons réalisées par Airbus SAS. La cadence de production de l'A330 progresse pour atteindre un taux mensuel de 4 avions en 2024.
- A350 : 64 livraisons réalisées par Airbus SAS. Airbus planifie un taux de production mensuel de 12 avions en 2028.

Famille A320

Avec plus de 18 460 avions vendus et près de 11 200 livrés à fin 2023, la famille A320 d'avions monocouloirs d'Airbus comprend les modèles dérivés A319 et A321, ainsi que la famille des avions d'affaires ACJ Corporate Jet. Chaque appareil de la famille A320 partage les mêmes systèmes, cockpit, procédures d'exploitation et diamètre de fuselage central.

La famille A320 possède, avec 3,95 mètres, le plus large diamètre de fuselage de tous les avions de la catégorie des monocouloirs offert sur le marché. Cette caractéristique permet de disposer d'une cabine passagers spacieuse pouvant accueillir 6 sièges de front, d'un niveau élevé de confort et d'une excellente capacité de transport en soute. La famille A320 est équipée de commandes de vol numériques, d'un cockpit ergonomique et d'une sélection de matériaux de structure modernes. La famille A320 est en concurrence avec les avions Boeing 737 et Comac C919.

Airbus continue d'investir dans les améliorations de la famille A320, notamment via le développement de la famille A320neo, incluant l'A319neo, l'A320neo, l'A321neo et les versions ACJ de l'A319neo et A320neo et plus récemment l'A321XLR. La famille A320neo comporte plusieurs innovations dont la dernière génération de moteur et des améliorations cabine permettant de générer une économie de carburant de 20 % par siège comparée à la famille A320ceo (*current engine option*). L'A320neo avec les moteurs Pratt & Whitney a été la première version à être certifiée par l'EASA et la FAA en novembre 2015 suivie par l'A320neo avec les moteurs CFM en mai 2016. L'A321neo avec les moteurs Pratt & Whitney a reçu la certification en décembre 2016 et avec les moteurs CFM en mars 2017. La certification pour l'A319neo avec les moteurs CFM a été obtenue en décembre 2018, celle avec les moteurs Pratt & Whitney l'année suivante.

Les versions de la famille A320neo sont à 95% identiques aux versions de la famille A320ceo leur permettant de parfaitement s'intégrer aux flottes actuelles d'A320, un facteur essentiel pour les clients d'Airbus et les opérateurs. La maintenance de l'importante flotte en service d'A320ceo ne diminue pas alors que d'autres opportunités se profilent comme le marché en croissance de la conversion des avions passagers en cargo.

Afin de répondre à la demande du marché, l'A321neo a été développé pour augmenter la capacité du rayon d'action et de ce fait intégrer une flexibilité supplémentaire dans la configuration de la cabine avec des améliorations optionnelles de poids et de capacité en carburant concernant notamment l'A321LR avec un rayon d'action de 7 280 km.

En 2019, Airbus a lancé l'A321XLR (Extra Long Range), combinant l'efficacité du mono-couloir avec le rayon d'action et le confort d'un gros-porteur donnant naissance à un produit inégalé pour tous les types d'opérateurs sur le segment de marché de moyenne distance avec un rayon d'action de 8 700 km.

Le premier A321XLR destiné à un client est entré en ligne d'assemblage final en décembre avec une mise en service attendue pour le troisième trimestre 2024.

Depuis son lancement en décembre 2010, la famille A320neo a reçu 10 354 commandes fermes de la part de plus de 130 clients, avec un total de 3 163 avions livrés à fin 2023.

Les livraisons A320neo ont débuté en février 2016 suivies du premier A321neo en avril 2017 et en août 2019 du premier A319neo.

La famille A320neo représente environ 60% du carnet de commandes mondial face au programme 737 MAX de Boeing.

En 2023, Airbus a reçu 1 835 commandes brutes et 1 675 commandes nettes pour la famille A320 avec 571 livraisons.

La production évolue vers une cadence de 75 avions par mois en 2026.

La construction d'une seconde ligne d'assemblage A320 à Tianjin (Chine) et à Mobile (Etats-Unis) a débuté en 2023. Par ailleurs, la nouvelle ligne d'assemblage à Toulouse a livré son premier avion en décembre.

Programme A330

Avec 1 771 avions vendus (dont 296 A330neo) et 1 591 livrés, la famille A330 couvre tous les segments du marché avec un avion de type bi-moteur conçu pour transporter entre 220 et 300 passagers selon 3 classes de configurations ou plus de 400 passagers avec une densité plus importante. La famille A330 offre un niveau de confort élevé et permet aux compagnies de disposer de vastes capacités de transport en soute.

La version A330-200 existe également en version cargo et en plate-forme militaire (MRTT).

Une conversion passagers-cargo est proposée par le partenariat ST Engineering /EFW pour l'A330-200 et l'A330-300, répondant ainsi aux besoins logistiques du commerce en ligne en pleine croissance. Ses concurrents sont les avions Boeing 767 et 787.

La dernière évolution de la famille A330 est l'A330neo (*new engine option*) comprenant les versions A330-800 et A330-900. Ces avions sont équipés de moteurs Rolls-Royce Trent 7000 de dernière génération et ont reçu des améliorations aérodynamiques pour diminuer la consommation du carburant.

Le premier vol de l'A330-900 a eu lieu en octobre 2017, la certification ainsi que la première livraison en 2018 à TAP Air Portugal pour les trois premiers A330-900s. La certification et la première livraison de l'A330-800 à Kuwait Airways ont eu lieu en 2020.

En octobre 2020 Airbus certifia une masse maximale au décollage améliorée de 251 tonnes sur l'A330-900 permettant une augmentation du rayon d'action de 1180 km. Le poids de 251 tonnes maximum au décollage a été certifié pour l'A330-800 mi-2022.

En 2023 Airbus a reçu 42 commandes brutes dont 5 versions militaires, 32 avions ont été livrés. Le solde net de commande après annulation étant de moins 3 avions A330.

Airbus planifie une cadence de 4 avions par mois à compter de 2024.

Programme A350

La famille A350 XWB est une famille d'appareils à fuselage extra-large qui a été développée pour pouvoir accueillir entre 300 et 410 passagers.

L'A350 XWB offre des caractéristiques de cabine améliorées, des moteurs Trent XWB Rolls-Royce, une technologie aérodynamique et des systèmes de pointe, avec plus de 50 % de matériaux composites dans la structure du fuselage.

Les principaux concurrents de l'A350 XWB sont les avions Boeing des séries 787 et 777.

La première livraison de l'A350-900 a eu lieu en décembre 2014 à Qatar Airways.

Avec la version très long courrier (URL, Ultra Long Range) de l'A350-900 lancée en 2015, l'A350XWB a démontré sa polyvalence en offrant la possibilité d'effectuer des vols pouvant durer jusqu'à 19 heures. Le premier A350-900 ULR a été livré en septembre 2018 à Singapore Airlines.

Soulignant la flexibilité de cette version, Airbus a livré son premier A350-900 à Japan Airlines en 2019.

La famille A350 est complétée par l'A350-1000 qui est plus long de 7 mètres comparé à l'A350-900. Il a été livré à Qatar Airways, son premier client également, en février 2018. Offrant une capacité supplémentaire pour les passagers et le fret sans compromettre le rayon d'action, l'A350-1000 est le remplaçant idéal des avions de la génération précédente présentant une capacité de 350 à 400 sièges.

En 2021 Airbus a lancé l'A350F cargo offrant 3 tonnes de fret supplémentaires et une portée supérieure au concurrent 777F. Avec une consommation de carburant optimisée, des émissions de CO2 réduites ainsi qu'une prévision de rentabilité élevée, l'A350F est le seul avion-cargo capable de respecter les dernières exigences de l'aviation civile internationale (ICAO).

En 2023, Airbus a reçu 300 commandes brutes pour la famille A350, (dont 15 versions cargo) et 281 commandes nettes. 64 avions ont été livrés.

Fin 2023, le nombre de commandes relatif à la famille A350XWB s'élevait à 1 206 appareils (incluant 50 A350F). Le carnet de commandes s'élevait à 621 avions, 585 appareils ayant été livrés.

La cadence de production mensuelle prévue est de 12 appareils à compter de 2028.

Programme A380

L'A380 à double pont est l'avion commercial le plus spacieux au monde actuellement en service. Le diamètre de son fuselage permet de disposer d'espaces cabines flexibles et innovants, aménagés selon les besoins de chaque compagnie aérienne. L'avion est capable de transporter plus de 500 passagers sur un rayon de 14 800 km dans sa configuration 4 classes.

Les 5 dernières livraisons d'A380 ont eu lieu en 2021, mais l'avion restera probablement en service pendant la prochaine décennie.

A400M

L'A400M est conçu pour être l'avion-cargo de nouvelle génération le plus performant sur le marché aujourd'hui. Il a été pensé pour répondre aux besoins des forces armées mondiales et d'autres opérateurs potentiels dans le cadre de missions militaires, humanitaires et de maintien de la paix au XXI^e siècle.

L'A400M a été conçu pour remplir les fonctions habituellement dévolues à trois types d'avions différents de ravitaillement et de transport militaire, conçus pour différents types de missions : missions tactiques (capacité d'un avion-cargo au rayon d'action court à moyen, avec des performances opérationnelles sur terrain court et non aménagé), missions stratégiques (missions de longue portée pour grosses charges embarquées) et missions de ravitaillement.

178 avions ont été commandés à ce jour par les sept nations de lancement, à savoir la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Turquie et par trois clients à l'export, la Malaisie, le Kazakhstan (2 avions commandés en 2021) et l'Indonésie (2 avions commandés en 2021, avec une exécution du contrat en 2022). L'Indonésie a signé une lettre d'intention en 2021 avec une option pour 4 avions supplémentaires.

L'A400M suscite un intérêt dans d'autres régions du monde comme l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique Latine.

La certification civile et militaire (*Initial Operating Clearance ou IOC*) de l'avion a été obtenue en 2013. Depuis, 123 appareils ont été livrés à huit nations au 31 décembre 2023. L'A400M est déployé opérationnellement depuis 2014 accumulant plus de 177 000 heures de vol en service.

En 2019, un amendement au contrat a été signé par les clients de lancement concernant une révision globale du programme A400M à l'issue de laquelle toutes les parties se sont mises d'accord pour mettre à jour le plan de production et revoir la feuille de route concernant les capacités techniques.

Les modifications techniques correspondant au nouveau standard opérationnel NSOC 2.0 (New Standard Operating Clearance) ont été certifiées en 2020, suivies du standard opérationnel NSOC 2.5 en 2021.

Le programme livre maintenant les avions en accord avec ce nouveau planning et progresse vers le standard de développement final SOC3.

Airbus poursuit ses activités de développement en vue d'atteindre la feuille de route révisée des capacités. Les activités de retrofit progressent en étroite collaboration avec les clients.

En 2023, une mise à jour du contrat à terminaison a été menée et une charge complémentaire a été comptabilisée au niveau du Groupe.

Des risques subsistent sur le développement des capacités techniques et des coûts associés, sur la fiabilité opérationnelle de l'avion, sur les réductions de coûts et sur la sécurisation des volumes de livraisons en accord avec les objectifs révisés.

1.3 Litiges

1.3.1 Enquête du SFO / PNF / DoJ / DoS et contentieux commerciaux connexes

En 2023, les différentes procédures liées aux accords définitifs (« les accords ») conclus avec le Parquet National Financier (« PNF »), le Serious Fraud Office (« SFO ») et le Département américain de la Justice (« DoJ ») -mettant fin aux enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption- ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ -mettant fin aux enquêtes diligentées par le DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »)-, ont été clôturées.

Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020. Conformément aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les charges d'intérêts aux autorités Françaises, Britanniques et Américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE et toutes les pénalités ont été honorées. Les règlements correspondant à chaque autorité sont les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour des mesures correctives en termes de conformité.

Conformément aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE avait l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française anticorruption (AFA) pendant une période de trois ans.

Conformément aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE compte tenu de la surveillance continue effectuée par l'AFA.

Conformément aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE en vertu de l'accord avec le DoJ, néanmoins Airbus SE a l'obligation d'émettre périodiquement un rapport sur les progrès continus d'amélioration de conformité pendant une période de trois ans et doit procéder à des examens complémentaires à la demande du DoJ.

Les accords ont entraîné la suspension des poursuites pendant une durée de trois ans. Cette période a pris fin le 31 janvier 2023. Le 13 février 2023, le SFO a notifié à Airbus la décision de fin des poursuites. Le 17 mars 2023, le PNF a également notifié la fin des poursuites avec le « Constat de l'extinction de l'action publique ». Le 28 juillet 2023, le DoJ a déposé une requête en rejet qui a été accordée en justice le 10 août 2023.

Avec réception des notifications susvisées, la CJIP avec le PNF, le DPA avec le SFO et le DPA avec le DoJ ont formellement pris fin.

Conformément aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, celui-ci a accepté de clôturer toutes violations civiles de l'ITAR divulguées volontairement par Airbus SE et stipulées dans l'accord. Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations et leur conformité aux règles de l'ITAR.

Faisant suite de la décision de la Société de réallouer des ressources dédiées au contrôle des exportations et ce afin d'assurer le respect des restrictions des exportations et des sanctions internationales annoncées à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et de certaines entités et individus de nationalité Russe- faisant

suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022- Airbus SE a proposé au DoS de proroger de 9 mois la durée dudit accord de consentement. Cela a été accepté par le DoS.

Le 26 octobre 2023, tous les termes de l'accord de consentement avec le DoS ayant été respectés, ce dernier a notifié à Airbus SE la conclusion dudit accord.

En supplément de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, des divulgations avérées pendant la conclusion des accords pourraient entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires à l'encontre d'Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de candidatures de sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages portés à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative nuisant aux perspectives commerciales d'Airbus SE sur les marchés.

Airbus SE continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

À la suite des accords et règlements décrits ci-dessus, plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des actions en justice ou formulé des demandes d'arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient conduire à d'autres litiges commerciaux et à d'autres demandes d'arbitrage contre la société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

1.3.2 Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 opéré par Air France entre Rio de Janeiro et Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à son bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Le pourvoi en cassation formé par Airbus contre cette décision a été jugé irrecevable par la Cour de cassation. Un nouveau procès a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022, à la suite duquel le Tribunal correctionnel de Paris, par jugement du 17 avril 2023, a mis hors de cause Airbus sur le plan pénal tout en retenant sa responsabilité civile. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. L'affaire sera, par conséquent, rejugée en totalité. Airbus s'attend à ce que le procès ait lieu en 2025.

1.4 Autres événements significatifs

1.4.1 Distribution exceptionnelle de dividendes

En 2023, Airbus SAS a procédé à une distribution exceptionnelle à hauteur de 7 793 779 651 euros prélevés sur le poste « Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion ».

1.4.2 Augmentation de Capital d'Airbus SAS

A la suite de la scission partielle d'Airbus Defence and Space S.A. (Espagne) au profit d'Airbus Operations S.L.U. (Espagne) entraînant le transfert de l'unité économique Cadiz Bahia de Cadiz (CBC) et l'attribution à Airbus SE des titres créés à la suite de cet apport du CBC fait par Airbus Defence and Space S.A., Airbus Operations SAS a perdu sa détention de 100% du capital de sa filiale espagnole Airbus Operations S.L.U.

Dès lors, et afin de rétablir une détention à 100%, d'Airbus Operations S.L.U. par Airbus Operations SAS et de cette dernière par Airbus SAS, deux apports en nature entraînant l'augmentation de capital ont été réalisés le 26 décembre 2023, le premier apport réalisé par Airbus SE à Airbus Operations SAS des titres détenus dans Airbus Operations S.L.U. à la suite de la scission susmentionnée.

Subséquentement, les titres créés dans Airbus Operations SAS à la suite de cet apport lesquels ont été attribués à Airbus SE, ont été immédiatement apportés à Airbus SAS qui a ainsi augmenté son capital à hauteur de 4 567 euros (avec une prime d'émission 26 379 581 euros), entraînant la création de 4 567 actions entièrement attribuées à Airbus SE.

A la suite de cette opération, le capital social d'Airbus SAS est fixé à la somme de 3 581 336 euros, lequel est réparti comme suit : Airbus SE 3 392 711 actions (soit 94,73% du capital) et Airbus Defense and Space SAU 188 625 actions (soit 5,27% du capital).

II. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Par décision du 14 mars 2024, le Président de la Société a, conformément aux statuts, pris acte de la démission d'Alberto Gutierrez en qualité de directeur général, effective à compter du 1er mars 2024 et a nommé Christian Scherer en qualité de directeur général avec prise d'effet à la même date et pour une durée indéterminée.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

L'activité recherche et développement vise à maintenir un fort niveau de conformité, à créer des solutions innovantes afin de répondre aux attentes du marché, à permettre de réduire les coûts de fabrication, à améliorer la performance et la disponibilité des produits et le support aux avions en service.

Au titre de 2023, Airbus SAS a enregistré un total de coûts de recherche et développement de 2 391 millions d'euros comparé à un montant de 2 390 millions d'euros en 2022.

Les coûts encourus par programme sont les suivants :

A350	:	674 millions d'euros
A330	:	153 millions d'euros
A320Neo	:	520 millions d'euros
Autres	:	1 044 millions d'euros

Les coûts de recherche et développement représentent 4.4% du chiffre d'affaires en 2023 contre 5.1% en 2022.

IV. EVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Airbus est confronté aux principaux défis suivants concernant ses programmes commerciaux :

- s'adapter pour atteindre les augmentations de cadences prévues tout en maintenant un haut niveau de sécurité et de qualité, avec un point d'attention particulier relatif aux obligations réglementaires comme par exemple l'agrément des organismes de production (délivrés par l'EASA)
- surveiller et soutenir la chaîne d'approvisionnement avec un point d'attention spécifique sur certains fournisseurs clés, y compris les motoristes (notamment en termes de disponibilité et de maturité des nouveaux moteurs et des moteurs en service incluant l'impact des mises à jour nécessaires et des cycles de maintenance) et des fabricants d'éléments clés comme les ailes, les composants fuselage, et autres éléments pour lesquels il n'y a pas d'alternatives auprès d'autres fournisseurs.
- et protéger les projets prioritaires et réaliser les développements comme planifié dans un environnement de surveillance accrue de certification et d'une plus grande complexité, incluant A321XLR, A350F, le projet A350-1000 Sunrise.

Programme A320

Pour répondre à la demande du programme A320, Airbus a annoncé une augmentation progressive de la production sur les prochaines années, avec une cadence mensuelle de production de 75 avions en 2026.

Atteindre cette cadence dépendra en partie de la réussite de l'adaptation industrielle d'Airbus et de la performance de ses fournisseurs.

Airbus surveille de manière proactive et constante les retards de fabrication, la chaîne d'approvisionnement interne et externe (y compris les moteurs), afin de pouvoir faire face à des changements de cadence en fonction de l'évolution de la demande, de minimiser les niveaux de stock et de sécuriser la capacité de stockage des avions.

Concernant le programme A320, la société est également confrontée aux défis suivants :

- assurer le développement en bonne voie de l'A321XLR, y compris les sujets de certification avec les autorités de navigabilité principales,
- adapter et mettre à niveau son système industriel,
- répondre à la demande croissante du marché pour laquelle Airbus anticipe actuellement une augmentation significative de la production d'A321.

Airbus surveillera de près les évolutions au cours des prochaines années, de la demande du marché pour l'A320, de la production et des capacités de la chaîne d'approvisionnement. Les zones de risques significatives au cœur de la chaîne d'approvisionnement y compris la maturité et la disponibilité des moteurs en service et autres éléments clés feront l'objet d'une attention particulière.

Programme A350

Pour répondre à la demande du marché, Airbus vise une cadence de 12 avions par mois en 2028. Atteindre cette cadence dépendra en partie de la réussite de notre adaptation industrielle et de la performance de nos fournisseurs. Airbus surveille de manière proactive et constante les retards de fabrication, la chaîne d'approvisionnement interne et externe, y compris les moteurs, afin de pouvoir faire

face à d'autres adaptations de cadence en fonction de l'évolution de la demande, de minimiser les niveaux de stock et de sécuriser la capacité de stockage des avions.

Dans le cadre du programme A350, Airbus est confronté aux principaux défis suivants :

- atteindre les taux de production en fonction de la demande du marché,
- soutenir la chaîne d'approvisionnement et gérer les délais d'approvisionnement des fournisseurs correspondants,
- réduire les coûts récurrents afin d'améliorer la compétitivité au sein du marché concurrentiel des gros porteurs,
- et livrer les développements majeurs du programme (le développement A350 cargo et la version Ultra Long Range de l'A350-1000 - projet Sunrise lancé en collaboration avec Qantas).

Airbus continuera de suivre attentivement ces défis, en particulier la zone à haut risque que représente la chaîne d'approvisionnement (y compris pour les moteurs et autres éléments clefs) et la compétitivité qui constitue un sujet d'attention majeure.

Programme A330

Afin de satisfaire à la demande du marché, Airbus vise une cadence de production de 4 avions par mois pour le programme A330 en 2024. Atteindre cette cadence dépendra en partie de la réussite de l'adaptation industrielle d'Airbus et de la performance de ses fournisseurs.

Airbus surveille de manière proactive et constante les retards de fabrication, la chaîne d'approvisionnement interne et externe, y compris les moteurs, afin de pouvoir faire face à d'autres adaptations de cadence en fonction de l'évolution de la demande, de minimiser les niveaux de stock et de sécuriser la capacité de stockage des avions.

Dans le cadre du programme A330, les principaux défis auxquels Airbus est confronté sont les suivants :

- sécuriser la compétitivité du produit sur le segment des gros porteurs,
- et surveiller (et soutenir quand nécessaire) la chaîne d'approvisionnement.

Les améliorations produit et industrielles du programme ont continué à progresser en 2023. Cependant Airbus portera une attention particulière sur les risques significatifs liés à la chaîne d'approvisionnement (y compris moteurs et autres éléments clefs) et les sujets de compétitivité.

Programme A380

Concernant le programme A380, la Société est confrontée aux principaux enjeux suivants : la sécurisation de la maintenance des avions en service pour les prochaines décennies et la compétitivité à long terme des avions encore en opération.

Programme A400M

Alors qu'Airbus est toujours en phase de négociation finale pour signer un avenant au contrat visant à restructurer le programme, des risques relatifs à la qualification des capacités techniques et des coûts associés demeurent ; ainsi que ceux afférents à la fiabilité opérationnelle des avions, à la réduction des coûts et à la sécurisation d'un nombre de commandes suffisant sur la base du plan révisé.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est en annexe 3.

V.1 Fusions / TUP

Dans le cadre d'une opération de transmission universelle du patrimoine, Airbus SAS a absorbé la société CVT SA le 2 octobre 2023. Cette TUP n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes d'Airbus SAS.

V.2 Augmentation de capital et autres contributions

Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc le 16 janvier 2023 à hauteur de 391 698 125 dollars US (367 240 494 euros) et le 31 janvier 2023 à hauteur de 20 700 000 dollars US (19 407 492 euros) Airbus SAS a également contribué à hauteur de 58 301 875 dollars US (54 661 505 euros) au capital de 9268430 Canada Inc le 20 janvier 2023.

En 2023, Airbus a pris une participation de 33% dans le capital de Aubert et Duval holding pour un montant total sur l'année de 108 715 561 euros.

En 2023, Airbus SAS a contribué à hauteur de 20 184 000 euros au fonds AAP Compartiment Plateforme. Airbus SAS a également contribué au fonds Clean H2 Infra Fund à hauteur de 3 687 000 euros.

Le 30 mars 2023 Airbus SAS a investi dans la start-up Jet Zero Australia Pty Ltd à hauteur de 1 000 000 AUD (615 611 euros).

Airbus SAS a investi dans la start-up ZeroAvia à hauteur de 14 999 991 dollars US (13 987 342 euros) le 12 septembre 2023.

V.3 Liquidations

Le 4 octobre 2023 la société Airbus Group Malaysia a été liquidée.

V.4 Autres opérations

Dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupe, Airbus SAS est devenue associé unique d'Airbus Defense and Space SAS, après la fusion inversée d'Airbus DS Holding SAS (société absorbée) dans Airbus Defence and Space SAS (société absorbante), fusion intervenue après le rachat par Airbus DS Holding SAS (société absorbée) de 4,04% des titres détenues par l'associé minoritaire Airbus Defence and Space GmbH.

Airbus SAS a reçu 15 000 000 dollars US (13 726 200 euros) suite à la réduction de capital de sa filiale Airbus Tianjin Delivery Center Limited en novembre 2023.

Création de la Fiducie Airbus Beluga Transport:

Le 12 juillet 2023 Airbus SAS acquiert 1 action de la filiale Airbus Transport International SAS détenue par Airbus Invest SAS.

Le 21 juillet 2023 Airbus SAS a transféré 100 actions de la filiale Airbus Transport International à Crédit Agricole Corporate Investment Bank en fiducie de gestion.

Le 12 juillet 2023 Airbus SAS acquiert 10 actions de la filiale Airbus Beluga Transport SAS détenues par Airbus Invest SAS.

Le 21 juillet 2023 Airbus SAS a transféré 10 000 actions de la filiale Airbus Beluga Transport SAS à Crédit Agricole Corporate Investment Bank en fiducie de gestion.

VI. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise :

Néant.

VII. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons en Annexe 1 la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

La Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le champ d'application des articles L 511-6, 3 bis et R 511-2-1-3 du Code Monétaire et financier relatif aux prêts entre entreprises.

VIII. PRÊTS INTERENTREPRISES

La Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le champ d'application des articles L 511-6, 3 bis et R 511-2-1-3 du Code Monétaire et financier relatif aux prêts entre entreprises.

IX. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Présentation des états financiers

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général applicable à la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré des produits d'exploitation pour un montant de 55 052 123 331 euros contre 50 939 077 156 euros en 2022.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 54 260 294 139 euros contre 50 358 787 472 euros en 2022, et le résultat d'exploitation présente un gain de 791 829 193 euros contre un gain de 580 289 684 euros en 2022.

Le résultat financier net au 31 décembre 2023 est un gain de 919 920 186 euros contre un gain de 1 127 051 955 euros en 2022.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est une perte de 318 560 352 euros contre une perte de 320 725 253 en 2022.

Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un produit d'impôt de 81 065 096 euros et une charge pour participation aux salariés de 23 107 438 euros.

Le résultat net après impôt 2023 est un produit de 1 289 016 493 euros contre un produit de 1 532 741 971 euros au titre de l'exercice 2022.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nous vous donnons dans la note N° 4 annexée au présent rapport le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices.

Affectation du résultat de l'exercice et distribution des réserves

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire s'élevant à 1.289.016.493,13 (un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions seize mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et treize centimes) euros.

Il vous sera proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de: | 1.289.016.493,13 euros |
| - Dotation à la réserve légale à hauteur de
portant la réserve légale de 357 676,90 € à 358 133,60 € | 456,70 euros |
| - Le solde, augmenté du report à nouveau créditeur d'un montant de | 1.425.319.151,42 euros |
| - Constituant un bénéfice distribuable d'un montant de
sera distribué aux actionnaires à titre des dividendes | 2.714.335.187,85 euros |
| - puis sera distribuée aux actionnaires une somme prélevée sur
les "autres réserves" à hauteur de
portant les "autres réserves" de 1.115.672.615,50 € à 127.239,13
€ | 1.115.545.376,37 euros |

Il est rappelé que les montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes
2020	Néant
2021	Néant
2022	Néant

Distribution d'une somme de 26.379.581,32 euros par prélèvement sur le poste « Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion»

Nous vous proposons de bien vouloir constater que le poste « Prime de fusion, d'apport et d'émission » s'élève à la somme de 254.487.961,54 euros, et de distribuer la somme de 26.379.581,32 euros par prélèvement sur ledit poste « Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion », soit 7,36 euros par action sur la base d'un nombre total d'actions égal à 3.581.336, lequel sera ainsi ramené à 228.108.380,22 euros.

Rémunération Variable Annuelle Airbus SAS du Président

Nous vous proposons d'approuver la Rémunération Variable Annuelle Airbus SAS du Président au titre de l'exercice 2023.

Ratification de la distribution exceptionnelle d'une somme de 7.793.779.651 euros

Nous vous proposons de ratifier la distribution exceptionnelle d'une somme de 7.793.779.651 euros par prélèvement sur le poste « Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion » approuvée et mise en paiement au cours de l'exercice écoulé.

X. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code.

Il sera donc proposé aux associés, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39,4 et 39,5 dudit code.

XI. SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société a une succursale à Bruxelles (Belgique).

XII. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Actionnariat de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 225-129-6 al.3 du Code de Commerce, la société n'est pas tenue de prévoir une résolution au titre d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans la mesure où un dispositif équivalent ouvert aux salariés est mis en place au niveau de la holding Airbus SE

XIII. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous précisons que certains articles relatifs à la représentation sociale sont devenus obsolètes et/ou nécessitent une mise en harmonie avec les différents textes légaux.

Ainsi, il est proposé de modifier l'article 15 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 15. COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Les délégués du Comité social et économique, s'il en existe, exercent les droits prévus par l'article L 2312-5 et suivants du Code du travail auprès du Directeur Général en charge des ressources humaines ou, au choix du Président, auprès de la personne désignée à cet effet par le Président, conformément à l'article L2312-76 du Code du travail.

Le Comité social et économique, représenté par les délégués désignés à cet effet, sera convoqué aux Assemblées Générales dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les Associés.

En revanche, les délégués du Comité social et économique désignés à cet effet ne participe(nt) pas et n'est (ne sont) pas convoqué(s) lorsque les décisions des Associés sont prises par consultation écrite ou par acte sous seing privé. Le texte des décisions proposées leur est adressé pour information en même temps qu'il est adressé aux Associés.

Le Comité social et économique peut requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de toute assemblée d'associés. Cette demande est adressée, par tous moyens écrits, par un représentant du Comité au Directeur Général en charge des ressources humaines ou, au choix du Président, auprès de la personne désignée à cet effet par le Président dans les cinq (5) jours de la réception de l'avis de convocation. Le Directeur Général en charge des ressources humaines ou, au choix du Président, la personne désignée à cet effet par le Président, accuse réception de ces demandes sans délai dès réception de projets de résolutions."

Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, à approuver les décisions que nous soumettons à votre approbation et à donner quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Le 25 Avril 2024



Le Président
Guillaume Faury

Annexe 1 : Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Obligation née de la loi LME (C.com.art. L441-6-1 et D 441.4)

Annexe 1 : Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Obligation née de la loi LME (C.com.art. L441-6-1 et D 441.4)

Au 31 décembre 2023, les créances clients (en milliers d'euros) se décomposent par date d'échéance de la façon suivante :

en Milliers d'euros TTC	Non échues	Echues					Total (1 jour et plus)	Total au 31.12.2023
		1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 90 jours	91 jours et plus			
Nombre de factures concernées	75 364						559 558	634 922
Créances clients externe	(267 635)	66 776	28 635	9 206	346 319		450 936	183 301
Créances clients groupe	195 585	138 531	204 369	186 376	340 981		870 258	1 065 843
Total Créances clients	(72 050)	205 307	233 004	195 582	687 301		1 321 194	1 249 144
Pourcentage du CA HT de l'exercice	-0,1%	0,4%	0,4%	0,4%	1,3%		2,4%	2,3%

Au 31 décembre 2023, les factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4) se décomposent de la manière suivante :

Fournisseurs	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	62 649	2 008	1 078	815	29 824	33 725
Montant total des factures concernées TTC	-6 388 233 296	-19 785 980	-1 598 508	-1 853 558	396 262 159	373 024 113
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	106%	0%	0%	0%	-7%	-6%
(B) Factures exclues ou (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	1 228	463	428	347	7 745	8 983
Montant total des factures exclues	-19 205 195	-201 218 221	-131 302 547	-5 514 795	-606 798 958	-944 834 521
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement:	Délais contractuels : variables selon clauses contractuelles Délais légaux : 45 jours fin de mois					

Annexe 2 : État des cautionnements, avals et garanties données par la Société
État des sûretés consenties par la Société

Garanties accordées par Airbus SAS :

	31/12/2023				
	Milliers de EUR	Milliers de GBP	Milliers de USD	Milliers de CAD	Milliers de AUD
- Garantie de location	430		8 218		
- Garantie de performance		7 761	3 500		
- Garantie des facilités de crédit				9 525	
- Autres types de garantie			9 775		228
	430	7 761	21 493	9 525	228

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2023	31/12/2022
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)	0	0
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)	177	289
Total	177	442

Annexe 3 : Tableau des résultats des filiales et participations

(milliers Euros sauf mention contraire)								
	Pays	Capital social (1)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participation		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice (2022)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (2022)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2023
				Brut	Net			
FILIALES ET PARTICIPATIONS								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 010 320	100%	6 829 478	6 629 478	10 802 932	2 919 333	697 000
AIRBUS Defence & Space SAS (2) 31402 Toulouse	France	46 417	100%	2 318 583	2 318 583	2 252 195	(262 813)	
926844B CANADA INC (CanCo2)	Canada	milliers USD 3 061 898	100%	1 718 745	847 596	milliers USD 0	milliers USD (1 498 053)	0
Airbus Atlantic (ex STELIA) 17300 Rochefort	France	291 280	100%	1 293 442	1 293 442	3 732 949	(100 053)	0
AIRBUS AMERICAS, Inc Harrison, Virginia 20171 USA	USA	milliers USD 925 037	100%	1 079 250	1 079 250	milliers USD 2 437 782	milliers USD 711 438	0
AIRBUS INVEST SAS 31700 Blagnac	France	602 525	100%	640 376	640 376	0	14 897	0
AIRBUS HELICOPTERS SAS 93440 Dugny	France	589 212	100%	956 875	956 875	3 682 600	71 000	70 512
SATAIR DK 2770 Kastrup, Danemark	Danemark	13 138	100%	342 846	342 846	463 699	6 110	0
9268430 CANADA INC (CanCo1)	Canada	milliers USD 849 474	100%	165 908	41 028	USD 0	milliers USD (236 351)	0
AIRBUS CHINA Limited Duddeß Street Central, Hong Kong	Chine	milliers USD 1 109	100%	95 993	95 993	milliers CNY 25 715	milliers CNY 72 293	0
Autres participations				431 155	331 971			
SOUS-TOTAL FILIALES				15 832 618	14 737 407			

(1) Capital social au 31/12/2023

(2) Airbus Defence and Space SAS a fusionné avec Airbus DS Holding SAS

Annexe 4 : Tableau des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS / EXERCICE CONCERNE	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 576 769	3 576 769	3 576 769	3 576 769	3 551 336
Nombre des actions ordinaires existantes	3 576 769	3 576 769	3 576 769	3 576 769	3 551 336
Nombre des actionnaires à dividende préférentiel (sans droit de vote) existantes					
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	61 384 649 440	39 036 034 000	40 019 696 213	47 054 183 373	54 086 264 075
Résultat avant impôts - amortissements et provisions - Profit	196 436 995	493 476 972	1264 563 941	1 422 902 160	1 424 792 967
Résultat avant impôts - amortissements et provisions - Deficit					
Impôt sur les bénéfices - produits		174 454 756	272 000 149	172 787 172	-
Impôt sur les bénéfices - perte	328 756 667				
Résultat après impôts - amortissements et provisions - Profit			1 162 252 527	1 532 741 971	1 289 016 493
Résultat après impôts - amortissements et provisions - Deficit	(154 366 299)	(69 276 491)			
Montant des bénéfices distribués (2)	néant	néant	néant	néant	néant
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	(36,99)	186,74	2,06	440,13	397,81
Résultat après impôts - amortissements et provisions	(45,96)	(19,37)	322,43	428,53	369,93
Dividende attribué à chaque action	néant	néant	néant	néant	2,175
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9 392	9 160	8 944	9 265	9 737
Montant de la masse salariale de l'exercice	690 492 417	816 566 351	852 810 310	862 041 670	909 346 971
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	401 449 733	377 009 767	474 270 010	336 569 002	509 961 477
(2) Les montants des bénéfices distribués correspondent à la part de bénéfice distribué l'année suivante, sans tenir compte des distributions de réserve sur la prime d'émission.					



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Ernst & Young et Autres
Tour First
1 Place des Saisons
92400 Courbevoie Cedex

Airbus S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Airbus S.A.S.

2, Rond-Point Emile Dewoitine 31700 BLAGNAC CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S. à capital variable
Siège social :
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
438 476 913 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Ernst & Young et Autres
Tour First
1 Place des Saisons
92400 Courbevoie Cedex

Airbus S.A.S.

2, Rond-Point Emile Dewoitine 31700 BLAGNAC CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À la collectivité des associés de la société Airbus S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- Le paragraphe 2.13 « *Advance Pricing Agreement Airbus Canada* » qui précise qu'une demande d'accord préalable sur les prix de transfert pour la période de 2019 à 2023 a été déposée fin 2020 et que les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.
- Le paragraphe 2.14 « *l'Advance Pricing Agreement Civil* » qui précise qu'une demande de renouvellement de l'accord de prix de transfert multilatéral pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux administrations fiscales et qu'aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Le paragraphe 2.15 « *l'Advance Pricing Agreement A400M* » qui précise qu'une demande de renouvellement de l'accord sur les conditions de rémunération pour les activités de développement, de production et de vente des A400M pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux administrations fiscales et qu'aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règle et principes comptables

La partie 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment aux immobilisations financières telles que décrites dans le paragraphe 2.2.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans ces notes de l'annexe, et nous avons apprécié leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour risques et charges concernant des litiges, des pertes probables sur contrats de ventes et sur des obligations de support après-vente, telles que décrites dans les paragraphes 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 et dans la note 10. de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

S'agissant des litiges, nous avons vérifié que les éléments ainsi que les incertitudes éventuelles identifiés à l'occasion des procédures de recensement et d'identification mises en œuvre par votre société étaient décrits de façon appropriée dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes annuels.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Observations », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Airbus S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 25 avril 2024

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et autres

Camille Mouysset

Associée

Céline Eydieu-Boutté

Associée

AIRBUS

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.581.336 Euros
Siège social : 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
RCS Toulouse 383 474 814**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

(comptes établis en milliers d'euros)

AIRBUS SAS

		Pages
Sommaire		1
Bilan Actif		2
Bilan Passif		3
Compte de Résultat		4 et 5

Principes comptables et événements majeurs	6 à 23
--	--------

Notes sur le Bilan

Note	1	A Immobilisations incorp. et corp. - Valeurs brutes	24
		B mmobilisations incorp. et corp. - Amortissements	25
		C mmobilisations incorp. et corp. - Valeurs nettes	25
Note	2	Immobilisations financières	26
Note	3	A Titres de participation	27 et 28
		B Créances rattachées à des participations	29
		C Prêts	29
		D Titres immobilisés	29
Note	4	Stocks et en-cours	30
Note	5	Créances	31
Note	6	Provisions pour dépréciation d'actifs	32
Note	7	Charges constatées d'avance	33
Note	8	Ecarts de conversion Actif	34
Note	9	A Répartition du capital	35
		B Variations des capitaux propres	35
Note	10	Provisions pour risques et charges	36
Note	11	Dettes	37
Note	12	Produits constatés d'avance	38
Note	13	Ecarts de conversion Passif	39
Note	14	A Engagements hors bilan - Vente à terme de devises	40
		B Engagements hors bilan - Garanties	41
		C Engagements hors bilan - Garanties de valeur résiduelle d'avions (GRP / AVG)	41

Notes sur le Compte de Résultat et divers

Note	15	Chiffre d'affaires	42
Note	16	Éléments concernant les entreprises liées	43
Note	17	Résultat exceptionnel	44
Note	18	Situation fiscale	45
Note	19	Effectif moyen	46

AIRBUS SAS

ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles Note 1	571 469	(521 458)	50 011	43 021
Immobilisations corporelles Note 1	4 354 765	(1 800 449)	2 554 316	2 489 416
Immobilisations financières Notes 2 et 3	17 697 709	(1 236 850)	16 460 858	16 272 360
TOTAL	22 623 943	(3 558 757)	19 065 186	18 804 797
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours Note 4	15 819 351	(847 676)	14 971 675	15 871 724
Avances et acomptes versés sur commandes Note 5	3 868 639	(55 209)	3 813 430	3 321 264
Créances d'exploitation Note 5	1 485 872	(171 186)	1 314 686	1 405 251
Créances diverses Note 5	1 551 953		1 551 953	1 657 545
Disponibilités	16 573 561	(121)	16 573 439	21 709 206
Charges constatées d'avance et autres Note 7	3 093 380		3 093 380	2 705 315
TOTAL	42 392 755	(1 074 192)	41 318 563	46 670 306
Ecart de conversion actif Note 8	124 261		124 261	261 685
TOTAL DE L'ACTIF	65 140 959	(4 632 949)	60 508 010	65 736 789

AIRBUS SAS

PASSIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	Note 9		
Capital		3 581	3 577
Primes d'émission, d'apport et de fusion		254 488	3 574 896
Réserves		1 116 030	1 115 943
Résultat de l'exercice		1 289 016	1 532 742
Report à nouveau		1 425 319	(107 336)
Boni de fusion		13 228	4 460 220
Acomptes sur dividendes			
Provisions règlementées		1 239 380	969 497
TOTAL		5 341 043	11 549 539
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	2 322 311	3 293 906
DETTES			
Dettes financières	Note 11	1 688 866	1 617 624
Comptes courants	Note 11	213 259	200 369
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 11	37 752 719	36 335 507
Dettes d'exploitation	Note 11	11 258 640	10 995 822
Dettes diverses	Note 11	1 337 263	1 013 068
	Sous-total Note 11	52 250 746	50 162 390
Produits constatés d'avance et autres	Note 12	409 190	362 044
TOTAL		52 659 936	50 524 434
Ecart de conversion passif	Note 13	184 720	368 910
TOTAL DU PASSIF		60 508 010	65 736 789

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(Milliers d'Euros)

		31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	Note 15	1 487 102	1 125 758
Production vendue (dont Etudes)	Note 15	52 599 182	45 928 426
Production stockée		(835 231)	(584 508)
Production immobilisée		101 703	127 911
Subventions d'exploitation		3 035	4 164
Reprise sur provisions		1 562 711	2 315 951
Transferts de charges		131 960	2 020 565
Autres produits		1 661	811
TOTAL I		55 052 123	50 939 077
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		896 238	645 707
Variation de stocks		(77 608)	2 594
Achats et approvisionnements		36 438 191	32 482 567
Autres achats et charges externes		14 373 627	14 130 822
Impôts et taxes et assimilés		115 656	115 376
Salaires et traitements		909 347	862 032
Charges sociales		509 951	338 565
Dotations aux amortissements		103 450	126 956
Dotations aux provisions sur actif circulant		475 013	349 795
Dotations aux provisions pour risques et charges		395 355	1 132 841
Dotations aux provisions sur actif immobilisé			
Autres charges		121 075	171 533
Total II		54 260 294	50 358 787
RESULTAT D'EXPLOITATION		791 829	580 290

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 829	580 290
Produits financiers		
Produits de participation	812 712	1 384 297
Interets et autres produits assimilés	879 547	237 106
Reprise sur provisions	18 567	51 802
Differences positives de change	587 106	1 009 137
Produits nets sur cessions de VMP		
Total produits financiers	2 297 932	2 682 342
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	454 918	573 324
Interets et charges assimilées	56 106	70 222
Differences negatives de change	866 988	911 745
Tranfert de charges financières		
Total charges financières	1 378 012	1 555 290
RESULTAT FINANCIER	919 920	1 127 052
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 711 749	1 707 342
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 276	6 237
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 190	27 244
Reprise sur provisions	132 932	117 717
Transfert de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	143 398	151 198
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 452	44 224
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	111 411	62 198
Dotations aux amortissements et provisions	340 095	365 500
Autres charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles	461 958	471 923
RESULTAT EXCEPTIONNEL Note 17	(318 560)	(320 725)
RESULTAT NET AVANT IMPOT	1 393 189	1 386 616
Participation	23 107	26 662
Impôts sur les bénéfices (intégration fiscale) Note 18	(81 065)	172 787
RESULTAT NET	1 289 016	1 532 742

Annexe Airbus SAS 31/12/2023

1. Événements majeurs survenus durant l'exercice

1.1 Contexte macroéconomique

Alors que l'inflation et la crise énergétique se sont stabilisées en 2023, Airbus a connu une augmentation générale de ses coûts sur l'ensemble de ses activités. Par ailleurs, l'augmentation continue et significative des taux d'intérêt a généré une amélioration du résultat financier.

La guerre en Ukraine a accru l'exposition de la société au risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement étant donné qu'une partie du titane utilisé pour la production des avions provient de Russie, directement et indirectement par l'intermédiaire des fournisseurs de la société.

Par conséquent, un plan de réduction des risques est en cours de mise en œuvre afin de définir des alternatives aux matériaux et pièces utilisées. Ainsi, la production d'avion de l'année 2023 n'a pas été impactée. Ce plan fait l'objet d'une veille continue pour éviter des impacts sur les approvisionnements futurs.

En 2023, les opérations et les établissements d'Airbus en Russie ou en lien avec la Russie sont restés en conformité avec toutes les réglementations et sanctions en vigueur. Le bureau de représentation de Moscou a été fermé en août 2023.

Bien qu'Airbus évolue dans un environnement mondial complexe et continue d'être affecté par des retards de livraison de matériaux et de pièces en 2023, Airbus maintient sa trajectoire de montée en cadence de la production.

Concernant le programme de la famille A320, la production progresse pour atteindre le niveau de 75 avions produits par mois en 2026.

En 2023, la construction d'une deuxième ligne d'assemblage A320 à Tianjin (Chine) et à Mobile (États-Unis) a débuté et un premier avion a été livré en décembre depuis la nouvelle chaîne d'assemblage à Toulouse. Le premier A321XLR est entré sur la chaîne d'assemblage final en décembre; sa mise en service est prévue au troisième trimestre 2024. Concernant les gros-porteurs, Airbus poursuit son augmentation de cadence mensuelle pour atteindre 4 A330 par mois en 2024 et 12 A350 par mois en 2028.

1.2. Activité commerciale

607 avions ont été livrés par Airbus SAS en 2023 selon la répartition suivante :

- 511 SA (7 A319neo ; 231 A320neo ; 273 A321neo)
- 32 A330
- 64 A350

1.3 Litiges

1.3.1 Enquête du SFO / PNF / DoJ / DoS et contentieux commerciaux connexes

En 2023, les différentes procédures liées aux accords définitifs (« les accords ») conclus avec le Parquet National Financier (« PNF »), le Serious Fraud Office (« SFO ») et le Département américain de la Justice (« DoJ ») -mettant fin aux enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption- ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ -mettant fin aux enquêtes diligentées par le DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »)-, ont été clôturées.

Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020. Conformément aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les charges d'intérêts aux autorités Françaises, Britanniques et Américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE et toutes les pénalités ont été honorées. Les règlements correspondant à chaque autorité sont les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour des mesures correctives en termes de conformité.

Conformément aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE avait l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française anticorruption (AFA) pendant une période de trois ans.

Conformément aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE compte tenu de la surveillance continue effectuée par l'AFA.

Conformément aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE en vertu de l'accord avec le DoJ, néanmoins Airbus SE a l'obligation d'émettre périodiquement un rapport sur les progrès continus d'amélioration de conformité pendant une période de trois ans et doit procéder à des examens complémentaires à la demande du DoJ.

Les accords ont entraîné la suspension des poursuites pendant une durée de trois ans. Cette période a pris fin le 31 janvier 2023. Le 13 février 2023, le SFO a notifié à Airbus la décision de fin des poursuites. Le 17 mars 2023, le PNF a également notifié la fin des poursuites avec le « Constat de l'extinction de l'action publique ». Le 28 juillet 2023, le DoJ a déposé une requête en rejet qui a été accordée en justice le 10 août 2023.

Avec réception des notifications susvisées, la CJIP avec le PNF, le DPA avec le SFO et le DPA avec le DoJ ont formellement pris fin.

Conformément aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, celui-ci a accepté de clôturer toutes violations civiles de l'ITAR divulguées volontairement par Airbus SE et stipulées dans l'accord. Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations et leur conformité aux règles de l'ITAR.

Faisant suite de la décision de la Société de réallouer des ressources dédiées au contrôle des exportations et ce afin d'assurer le respect des restrictions des exportations et des sanctions internationales annoncées à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et de certaines entités et

individus de nationalité Russe- faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022- Airbus SE a proposé au DoS de proroger de 9 mois la durée dudit accord de consentement. Cela a été accepté par le DoS.

Le 26 octobre 2023, tous les termes de l'accord de consentement avec le DoS ayant été respectés, ce dernier a notifié à Airbus SE la conclusion dudit accord.

En supplément de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, des divulgations avérées pendant la conclusion des accords pourraient entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires à l'encontre d'Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de candidatures de sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages portés à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative nuisant aux perspectives commerciales d'Airbus SE sur les marchés.

Airbus SE continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

À la suite des accords et règlements décrits ci-dessus, plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des actions en justice ou formulé des demandes d'arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient conduire à d'autres litiges commerciaux et à d'autres demandes d'arbitrage contre la société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

1.3.2 Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 opéré par Air France entre Rio de Janeiro et Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à son bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Le pourvoi en cassation formé par Airbus contre cette décision a été jugé irrecevable par la Cour de cassation. Un nouveau procès a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022, à la suite duquel le Tribunal correctionnel de Paris, par jugement du 17 avril 2023, a mis hors de cause Airbus sur le plan pénal tout en retenant sa responsabilité civile. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. L'affaire sera, par conséquent, rejugée en totalité. Airbus s'attend à ce que le procès ait lieu en 2025.

1.5 Mouvements de titres

1.5.1 Fusions / TUP

Dans le cadre d'une opération de transmission universelle du patrimoine, Airbus SAS a absorbé la société CVT SA le 2 octobre 2023. Cette TUP n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes d'Airbus SAS.

1.5.2 Augmentation de capital et autres contributions

Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc le 16 janvier 2023 à hauteur de 391 698 125 dollars US (367 240 494 euros) et le 31 janvier 2023 à hauteur de 20 700 000 dollars US (19 407 492 euros) Airbus SAS a également contribué à hauteur de 58 301 875 dollars US (54 661 505 euros) au capital de 9268430 Canada Inc le 20 janvier 2023.

En 2023, Airbus a pris une participation de 33% dans le capital de Aubert et Duval holding pour un montant total sur l'année de 108 715 561 euros.

En 2023, Airbus SAS a contribué à hauteur de 20 184 000 euros au fonds AAP Compartiment Plateforme.

Airbus SAS a également contribué au fonds Clean H2 Infra Fund à hauteur de 3 687 000 euros.

Le 30 mars 2023 Airbus SAS a investi dans la start-up Jet Zero Australia Pty Ltd à hauteur de 1 000 000 AUD (615 611 euros) .

Airbus SAS a investi dans la start-up ZeroAvia à hauteur de 14 999 991 dollars US (13 987 342 euros) le 12 septembre 2023.

1.5.3 Liquidations

Le 4 octobre 2023 la société Airbus Group Malaysia a été liquidée.

1.5.4 Autres opérations

Dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupe, Airbus SAS est devenue associé unique d'Airbus Defense and Space SAS, après la fusion inversée d'Airbus DS Holding SAS (société absorbée) dans Airbus Defence and Space SAS (société absorbante), fusion intervenue après le rachat par Airbus DS Holding SAS (société absorbée) de 4,04% des titres détenues par l'associé minoritaire Airbus Defence and Space GmbH.

Airbus SAS a reçu 15 000 000 dollars US (13 726 200 euros) suite à la réduction de capital de sa filiale Airbus Tianjin Delivery Center Limited en novembre 2023.

Création de la Fiducie Airbus Beluga Transport:

Le 12 juillet 2023 Airbus SAS acquiert 1 action de la filiale Airbus Transport International SAS détenue par Airbus Invest SAS.

Le 21 juillet 2023 Airbus SAS a transféré 100 actions de la filiale Airbus Transport International à Crédit Agricole Corporate Investment Bank en fiducie de gestion.

Le 12 juillet 2023 Airbus SAS acquiert 10 actions de la filiale Airbus Beluga Transport SAS détenues par Airbus Invest SAS.

Le 21 juillet 2023 Airbus SAS a transféré 10 000 actions de la filiale Airbus Beluga Transport SAS à Crédit Agricole Corporate Investment Bank en fiducie de gestion.

1.6 Autres événements significatifs

1.6.1 Distribution exceptionnelle de dividendes

En 2023, Airbus SAS a procédé à une distribution exceptionnelle à hauteur de 7 793 779 651 euros prélevés sur le poste « Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion ».

Pour plus de détails, voir la note 9 - Capitaux propres

1.6.2 Augmentation de Capital d'Airbus SAS

A la suite de la scission partielle d'Airbus Defence and Space S.A. (Espagne) au profit d'Airbus Operations S.L.U. (Espagne) entraînant le transfert de l'unité économique Cadiz Bahia de Cadiz (CBC) et l'attribution à Airbus SE des titres créés à la suite de cet apport du CBC fait par Airbus Defence and Space S.A., Airbus Operations SAS a perdu sa détention de 100% du capital de sa filiale espagnole Airbus Operations S.L.U.

Dès lors, et afin de rétablir une détention à 100%, d'Airbus Operations S.L.U. par Airbus Operations SAS et de cette dernière par Airbus SAS, deux apports en nature entraînant l'augmentation de capital ont été réalisés le 26 décembre 2023, le premier apport réalisé par Airbus SE à Airbus Operations SAS des titres détenus dans Airbus Operations S.L.U. à la suite de la scission susmentionnée.

Subséquent, les titres créés dans Airbus Operations SAS à la suite de cet apport lesquels ont été attribués à Airbus SE, ont été immédiatement apportés à Airbus SAS qui a ainsi augmenté son capital à hauteur de 4 567 euros (avec une prime d'émission 26 379 581 euros), entraînant la création de 4 567 actions entièrement attribuées à Airbus SE.

A la suite de cette opération, le capital social d'Airbus SAS est fixé à la somme de 3 581 336 euros, lequel est réparti comme suit: Airbus SE 3 392 711 actions (soit 94,73% du capital) et Airbus Defense and Space SAU 188 625 actions (soit 5,27% du capital).

Pour plus de détail voir la note 9 - Capitaux propres

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une réévaluation globale.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire.

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens ouvrant droits, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Progiciels acquis et logiciels développés, brevets	1 à 5 ans
Constructions	6 à 50 ans
Ouvrages d'infrastructures et installations générales	10 à 30 ans
Installations complexes spécialisées	6 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 30 ans
Matériel aérien immobilisé	10 à 35 ans
Autres	3 à 15 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

Les prêts en devises sont réévalués au cours de clôture.

2.3 Stocks et en-cours

Les stocks de pièces détachées sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation des stocks de pièces détachées est constituée pour tenir compte de la durée de vie des pièces.

Les avions produits sont considérés comme produits finis une fois les activités de production terminées et les avions remis au département chargé de la gestion des livraisons aux clients. Avant cette phase, le coût de production des avions, y compris les frais de transport, est enregistré en en-cours de production.

Les avions de deuxième main sont valorisés à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis ou d'en-cours est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture en vigueur à la date de la transaction (ou un cours représentant une approximation raisonnable) et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les avoirs clients libellés en devises qui feront l'objet d'un décaissement sont réévalués au taux de clôture. Les avoirs libellés en devises qui donnent lieu à des prestations de services supplémentaires ne sont pas réévalués en tant qu'éléments non monétaires.

2.6 Couverture de change

Les ventes d'Airbus sont majoritairement libellées en dollars US, alors qu'une partie significative des coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, Airbus utilise des instruments de couverture de change pour minimiser son exposition en dollars sur les ventes d'avions et son exposition sur les achats en livres sterling.

Les flux couverts correspondent aux prévisions mensuelles de flux en dollars pour un mois donné sur la base des dates de livraison des avions. Le montant à couvrir est décidé par le Comité de Trésorerie d'Airbus sur la base des livraisons d'avions considérées comme hautement probables, à savoir les livraisons correspondant à des commandes fermes ou à des

engagements de commande ayant une très forte probabilité de se matérialiser sur la base des documents contractuels échangés.

Les principaux instruments financiers utilisés sont des ventes à terme de dollars contre euros. Ces instruments ne sont pas détenus à titre spéculatif. La relation de couverture est documentée entre les instruments financiers et les flux mensuels en dollars couverts. L'exposition sur les achats en livres sterling est en partie couverte par des ventes à terme de dollars contre des livres sterling.

Le montant des couvertures débouclées en 2023 est comptabilisé en résultat d'exploitation (chiffre d'affaires) et s'élève à (2 217) millions d'euros (charge) contre (2 733) millions d'euros au titre de l'exercice 2022.

Les stocks sont valorisés au cours historique, sans tenir compte des couvertures existantes. La prise en compte du cours couvert dans le cadre de l'évaluation des stocks d'avions commerciaux n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat puisque ce résultat est redistribué dans le cadre du mécanisme de l'Advance Pricing Agreement Civil (Note 2.14).

Le montant des engagements non débouclés est présenté dans la note 14 A.

2.7 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus hors dépenses immobilisées (principalement outillages spécialisés, installations d'essais et de prototypes, logiciels développés en interne).

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque la composante temps a un effet significatif sur l'évaluation de la provision, les flux attendus de sortie de ressources sont actualisés.

2.9.1 Provisions pour retraites et médailles

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite des personnels de la Société et aux médailles du travail a été évaluée par un cabinet d'actuaire à 389 547 268 euros à partir d'hypothèses actuarielles mises à jour fin 2023. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 318 282 991 euros dans les comptes au 31 décembre 2023. La part des engagements de retraite non provisionnés au 31 décembre 2023, soit 71 264 277 euros, sera enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

	31/12/2022	fonds de pension	dotations "coûts de services"	dotations "coût d'intérêts"	dotation "Amortissement des gains actuariels"	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Provisions pour retraite	369 452 945	-100 000 000	21 726 877	12 371 776	2 203 309	-8 687 174	-7 068 721	289 999 011

Les engagements liés à la mise en place en 2002 d'un plan de retraite pour les salariés appartenant au Comité Exécutif du groupe sont provisionnés et figurent au passif du bilan pour un montant de 16 125 982 euros.

Les engagements du plan de retraite des salariés et anciens salariés du Comité Exécutif du Groupe s'élèvent à 20 671 150 euros au 31 décembre 2023. Cet engagement est financé par un contrat d'assurance dont le montant s'élève à 18 223 846 euros au 31 décembre 2023. La Société applique la méthode dite du corridor qui permet une reconnaissance différée dans les comptes des pertes et gains actuariels et des modifications de régime.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle à fin 2023 sont les suivantes :

- Taux actualisation 4 %
- Taux de revalorisation des salaires 3%
- Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans, selon les catégories et l'âge
- Table de mortalité INSEE TD/TV 2017-2019

Concernant la provision pour médailles du travail (27 535 655 euros) elle est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

La Société a décidé de mettre en place une gestion externe partielle de ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. Cette décision a abouti au paiement d'une prime d'assurance de 100 millions d'euros auprès de cette compagnie. Ce paiement est qualifié d'actifs de régime car il concerne des engagements détenus par une entité indépendante de la Société ne pouvant être utilisés que pour payer ou financer les avantages de personnel. La comptabilisation de ce versement en "charges - primes d'assurance" a entraîné la reprise de la provision pour engagements de retraite pour le même montant.

L'impact de la réforme des retraites de 2023 a eu un effet non significatif sur le montant des engagements retraites.

2.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est relatif essentiellement à la vente des avions, des pièces de rechange et de services spécifiques après-vente.

- Le chiffre d'affaires et la marge relatifs à la vente des avions et à la vente des pièces de rechange sont reconnus à la livraison dès lors que les risques et avantages inhérents à la transaction ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la forte implication de certaines compagnies aériennes « clients de lancement » dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, la société applique la méthode de comptabilisation à l'avancement pour les contrats signés avec ces compagnies.

- Le chiffre d'affaires relatif aux services spécifiques après-vente est évalué selon la méthode de l'avancement. La marge sur ces contrats en cours est reconnue à l'avancement de chaque contrat. Le pourcentage d'avancement est constitué par le rapport entre le coût encouru des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

La présentation en chiffre d'affaires des incidences des couvertures de change est exposée dans la note 2.6 Couverture de change.

2.11 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, la société Airbus SAS est tête d'intégration fiscale d'un groupe fiscal constitué par les sociétés filles suivantes:

Airbus Beyond
Survey Copter
Immobilière Aelis
Airbus CyberSecurity SAS
Airbus DS SLC
Navblue
Airbus Helicopters
Stormshield
Airbus UpNext
Airbus Defense and Space Holding France SAS
Airbus Transport International (entrée en 2023)
Airbus Opérations
Airbus ATR SAS
Airbus Atlantic SAS
Airbus Atlantic Composites

Airbus Defence and Space SAS*
Matra Defense
Aeropart
Airbus Développement
Airbus Protect
Testia
Star Real Estate
Airbus Invest
Airbus Mobility SAS
Projic 9
Airbus Flight Academy Europe
Airbus ExO Zero Emissions
Airbus ExO Autonomy
Airbus ExO Services

** Les entités Airbus DS Holding SAS et Airbus DS Geo SA ont fusionné en 2023 avec Airbus DS SAS.*

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société mère supporterait alors une charge d'impôt.

2.12 Advance Pricing Agreement US FAL

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d'assemblage des avions de la chaîne d'assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Cet accord a été signé le 15 février 2023 par les autorités compétentes.

2.13 Advance Pricing Agreement Airbus Canada

Une demande d'accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération des intangibles mis à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

Ci-dessous sont détaillés les APA pour lesquels en l'absence d'accord formel des autorités fiscales compétentes les prix de transfert sont appliqués dans la continuité des accords

applicables jusqu'à fin 2019. Il est à noter que si les accords finalement agréés par les autorités fiscales compétentes étaient différents, cela aurait pu avoir un impact sur les comptes.

2.14 Advance Pricing Agreement Civil

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advance Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCOs » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL). L'avion de transport militaire « A400M » est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- et pour la part résiduelle, partagée entre les quatre NATCOs sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre NATCOs).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

2.15 Advance Pricing Agreement (APA) A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions.

L'APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat. Les activités de services et de supports liées au programme A400M sont couvertes par un accord interne distinct. L'allocation du résultat est basée sur les mêmes clés de répartition que celles utilisées pour l'accord industriel.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les

périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

2.16 Accord de partage du chiffre d'affaires relatif aux activités de service et de support de l'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.17 Autres points fiscaux

Le contrôle fiscal sur place portant sur les exercices 2019 et 2020 est terminé. La société a reçu une proposition de rectification complémentaire fin 2023 au titre de l'exercice 2020. La société a constitué les provisions correspondantes.

La société a payé en 2023 les conséquences fiscales de la mise en conformité initiée suite aux "deferred prosecution agreements" conclus avec le Department of Justice américain et le Serious Fraud Office britannique et à la convention judiciaire d'intérêt public conclue avec le Parquet National Financier.

2.18 Consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Airbus SE.

Les comptes consolidés de la société Airbus SE sont disponibles sur le site internet d'Airbus.

2.19 Transaction avec les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.20 Rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration

Le détail des rémunérations des administrateurs et des dirigeants est communiqué dans le rapport annuel 2023 d'Airbus SE.

3. Information relatives aux poste du bilan

3.1 Provisions pour dépréciations d'actifs

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Dépréciation série divers	38 124		3 647	(13 171)		28 601
Dépréciation des stocks (1)	231 917		103 618	(215 493)	(33 788)	86 254
Dépréciation autres	146 525		339 950	-		486 475
SERIES	416 566		447 215	(228 664)	(33 788)	601 329
Dépréciation créance clients	101 168		22 622	(18 767)		105 023
SUPPORT	101 168		22 622	(18 767)		105 023
Dépréciation stock pièces dét.	239 764		35 184	-		274 948
SUPPORT HAMBOURG	239 764		35 184	-		274 948
Depreciation des prets	137 674		10 067	(9 939)		137 802
Dépréciation des disponibilités	180		-	(59)		121
Dépréciation des immo. Financières (2)	661 128		444 851	(6 930)		1 099 048
Dépréciation creances diverses	102 422		1 941	(11 592)		92 771
RISQUES DIVERS	901 404		456 859	(28 520)		1 329 743
TOTAL P° POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 658 901		961 880	(275 951)	(33 788)	2 311 042

(1) Les reprises des dépréciations des stocks s'expliquent notamment (1) pour 156M€ par la livraison d'avions A350 et par (2) pour 48M€ par la livraison d'avions A330 en 2023.

(2) La dotation pour dépréciations des immobilisations inclut 436 M€ relatifs aux participations 9268448 Canada Inc. et 9268430 Canada Inc.

Pour plus de détails, voir la note 6 - Provisions pour dépréciation d'actifs

3.2 Autres provisions

3.1.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont enregistrées à la suite d'actions légales, d'enquêtes gouvernementales et autres plaintes déposées contre la Société qui font référence à des événements passés. Elles sont estimées par la direction lorsque la sortie de ressources apparaît probable et que l'obligation est estimable.

3.1.2 Provisions séries

Provision DMC

Airbus Military SL, filiale d'Airbus SAS, a un contrat avec plusieurs nations, représentées par l'OCCAR, pour la conception, le développement, la fabrication et la livraison de 170 avions A400M.

Dans ce cadre, Airbus Military SL a conclu des accords avec des partenaires industriels, parmi lesquels Airbus SAS. Airbus Military SL a également délégué à Airbus SAS la gestion du développement de l'ensemble du programme ainsi que certains risques afférents à travers le contrat DMC (Development Management Contract), pour lequel Airbus SAS a été rémunérée.

Ce contrat est inclus dans l'APA A400M (voir la note 2.15) qui prévoit que les coûts et revenus cumulatifs relatifs à ce contrat à fin 2012 sont transférés à l'UTE (une structure de participation relevant du droit espagnol) au fur et à mesure de la livraison des avions. Les coûts encourus et revenus perçus à partir de 2013 au titre de ce contrat sont transférés à l'UTE au cours du même exercice. La provision DMC est reprise au même rythme que les coûts et revenus antérieurs à 2012 et transférés à l'UTE.

Pour la phase de production de l'A400M, le management du programme a été délégué par Airbus Military SL à Airbus Defence & Space SAU à travers le contrat PMC (« Programme Management Contract ») effectif depuis janvier 2014.

Provisions pour perte sur contrats de vente

Les commandes pouvant donner lieu à la constitution de provisions pour pertes, sont celles enregistrées en carnet au 31 décembre, c'est-à-dire celles pour lesquelles, à cette date, un contrat a été signé et un acompte significatif encaissé. Les pertes probables sur l'ensemble du contrat concerné, dès lors qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour risques.

Les pertes sur contrat sont identifiées en suivant la progression du programme et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat. L'étendue des hypothèses, jugements et estimations retenus varie en fonction de la taille des contrats et des programmes correspondants. En particulier, le démarrage de nouveaux programmes induit un niveau accru d'estimations et de jugements relatifs aux prévisions de développement, de production et de certification, ainsi qu'aux prévisions de coûts.

Ces estimations et jugements sont sujets à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des contrats et des programmes.

La part de perte pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes sont convertis aux taux spot de la clôture.

Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions

Les garanties de valeurs résiduelles des avions consenties par Airbus SAS depuis 2006 sont enregistrées en provisions pour risques. Les engagements d'Airbus SAS envers les compagnies aériennes sont présentés en note 14 D. Les paramètres du modèle d'évaluation du risque sur ces provisions sont révisés chaque année pour être en ligne avec les conditions actuelles de marché et la probabilité d'exercice de ces engagements.

Provisions pour prestations à fournir et autres provisions pour risques séries

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, sont provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

3.1.3 Provisions pour risques support après-vente

Une provision pour garantie est constituée pour la part des coûts de modification ou de maintenance après-vente qu'Airbus doit couvrir contractuellement. La provision n'est constituée que pour les avions livrés. Le cas échéant, le coût de la garantie est retenu dans l'estimation des pertes sur contrats.

De plus, pour des modifications ou la résolution de problèmes techniques connus au titre desquelles Airbus a une obligation, une provision pour risque spécifique est comptabilisée. Elle est constituée sur la base des coûts prévisionnels, pour les avions déjà livrés.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes sont convertis aux taux spot de la clôture.

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Provision DMC A400M	79 409		-	(11 136)		68 273
Provision pour pertes sur contrats de vente	140 853		9 400	(34 090)		116 163
Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions	240 846		-	(109 222)	(3 241)	128 383
Provision pour prestations à fournir (1)	841 047		163 765	(111 785)	(200 777)	692 250
Autres provisions pour risques séries	495 015		64 055	(138 761)	(39 933)	380 377
Total provisions pour risques séries	1 797 170		237 220	(404 993)	(243 951)	1 385 445
Provision pour risques support après vente	451 075		91 470	(94 034)	(79 669)	368 841
Provision pour charges de personnel	418 086		52 195	(125 026)		345 255
Provision pour risques	10 430		2 663	(4 086)		9 006
Total provisions pour risques et charges personnel	428 516		54 857	(129 112)	-	354 262
Provision pour pertes de change latentes	262 075		3 755	(141 569)		124 261
Provision pour risques financiers	30 917		-	(2 316)		28 601
Provisions pour risques pour litiges et risques divers (2)	229 547		6 715	(72 859)	(131 228)	32 175
Total provision pour risques divers	522 539		10 470	(216 745)	(131 228)	185 036
Provisions exceptionnelles	94 605		12 011	(77 890)		28 726
Provisions pour risques et charges	3 293 906		406 028	(922 774)	(454 848)	2 322 311

(1) Les variations des *Provisions pour prestation à fournir et autres provisions pour risques séries* s'expliquent notamment par la révision en cours d'année de l'évaluation des travaux à réaliser sur des avions livrés.

(2) La reprise sur le compte de provisions risques divers est essentiellement due à l'accord final concernant deux principaux business partners.

Pour plus de détails, voir la note 10 - Provisions pour risques et charges

4. Événements post-clôture

Par décision du 14 mars 2024, le Président de la Société a, conformément aux statuts, pris acte de la démission d'Alberto Gutierrez en qualité de directeur général, effective à compter du 1er mars 2024 et a nommé Christian Scherer en qualité de directeur général avec prise d'effet à la même date et pour une durée indéterminée.

5. Autres informations

Airbus SAS est consolidée dans les états financiers d'Airbus SE, société européenne dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas, Mendelweg 30, 2333 CS Leiden.

AIRBUS SAS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

A - VALEURS BRUTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2023			
		Augmentations	Transferts	Cessions	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, marques	529 188	1 076	18 449	(1 231)	547 481
Immobilisations incorporelles en cours	20 155	22 762	(18 930)		23 988
	549 343	23 839	(481)	(1 231)	571 469
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains	82 481		6 397	(35)	88 842
Constructions	1 594 439		34 436	(10 844)	1 618 031
Matériel et équipement	435 257	7 770	19 422	(19 653)	442 797
Matériel de transport - avions Beluga (1)	1 472 809	34 473	231 847		1 739 130
Autres immobilisations	86 615	1 047	8 982	(4 262)	92 381
Immobilisations en cours (1)	562 530	111 656	(300 603)		373 583
	4 234 131	154 947	481	(34 794)	4 354 764
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 783 474	178 786		(36 026)	4 926 234

(1) Inclus la mise en service d'un Beluga XL en 2023. Au 31 décembre 2023, 5 unités sont en service.

AIRBUS SAS

B - AMORTISSEMENTS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2023		
		Dotations	Reprises	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	506 322	16 368	(1 232)	521 458
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains et aménagements de terrains	18 650	431	(31)	19 050
Constructions	903 660	34 669	(10 272)	928 057
Matériel et équipement	291 992	17 145	(19 504)	289 632
Matériel de transport - avions Beluga	461 062	30 863		491 925
Autres immobilisations	69 351	3 975	(1 541)	71 785
	1 744 714	87 083	(31 348)	1 800 449
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 251 036	103 450	(32 580)	2 321 907

C - VALEURS NETTES

	31/12/2023
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	571 469
Total amortissements immobilisations incorporelles	521 458
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 011
Total valeurs brutes immobilisations corporelles	4 354 764
Total amortissements immobilisations corporelles	1 800 449
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 554 316

AIRBUS SAS

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Milliers d'Euros)

		31/12/2022	31/12/2023		
		Net	Brut	Dépréciations	Net
Participations (1)	Note 3-A	14 606 540	15 832 618	(1 095 211)	14 737 407
Créances rattachées à participations	Note 3-B	7 132	4 678		4 678
Prêts	Note 3-C	1 565 051	1 738 452	(137 802)	1 600 650
Titres immobilisés	Note 3-D	93 637	121 961	(3 837)	118 124
		16 272 360	17 697 709	(1 236 850)	16 460 858

(1) incl. (996) M€ de dépréciation des participations 9268448 Canada Inc. et 9268430 Canada Inc.

AIRBUS SAS

NOTE 3-A : FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Participation en %	Valeur d'inventaire au 31/12/2023
1) Filiales (capital détenu à 50% et plus)		
AIRBUS OPERATIONS SAS	100,00	6 829 477 545
AIRBUS INVEST SAS	100,00	600 376 176
AIRBUS JAPAN KK	100,00	605 512
AIRBUS CHINA Limited	100,00	95 963 036
Airbus (Tianjin) DELIVERY CENTER Ltd	100,00	10 000 000
SATAIR A/S	100,00	342 845 960
AIRBUS AMERICAS, Inc	100,00	1 079 249 790
AirBusiness Academy SAS	100,00	12 000 000
AIRBUS COLOMBIA SAS	100,00	400 000
Airbus ATR SAS	100,00	91 507 614
Airbus DEVELOPPEMENT	100,00	3 048 950
AIRBUS KOREA LIMITED	100,00	87 691
IMMOBILIÈRE AELIS	100,00	20 000
Airbus Atlantic (ex-STELIA)	100,00	1 293 442 181
Golden Valley Investment PTE. LTD.	100,00	8 706 523
SEPANG	100,00	30 110 348
Airbus UpNext	100,00	13 500 000
Aeropart	100,00	17 321 044
Canada Inc CanCo1	100,00	165 907 827
Canada Inc CanCo2	100,00	1 718 744 755
Testia SAS	100,00	10 002 396
Airbus Portugal	100,00	50 000
AIRBUS HELICOPTERS SAS	100,00	956 875 403
AIRBUS VIETNAM LIMITED	100,00	179 620
China World Aviation Leasing Co. Limited	100,00	11 913 140
AIRBUS DS HOLDING SAS	100,00	2 318 582 570
PT AIRBUS GROUP INDONESIA	99,00	192 434
Airbus Group Rus	99,00	1 525 350
AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL SNC	90,00	42 979
Airbus Protect SAS (ex-Apsys)	90,88	41 091 000
Airbus AEROASSURANCES	90,00	13 720
Airbus Beluga Transport	90,00	90 000
SEMATRA	74,46	20 207
AIRBUS MILITARY SL	69,40	2 089
AIRBUS BRASIL NEGOCIAS AEROESPACIAIS Ltda	62,74	6 436 000
ASB Aerospatiale Batteries	50,00	3 936 550
Airbus Canada Limited Partnership (ex-CSALP)	50,07	20 409 039
2) Participations (capital détenu à plus de 10%)		
AUCTUS	49,00	3 663 315
BOOSTAEROSPACE SAS	40,00	20 000
AD Holding	33,33	108 715 561
Aerospace Technology Park S.A.	30,00	2 500 000
BYBLOS	25,00	1 062 966
SECBAT - Ste Europeenne de Construction de l'Avion Breguet	24,95	17 902
Airbus Singapore Pte Ltd	0,23	5 327 837
SOFEMA	21,62	3 259 603
CERFACS	13,11	83 848
Airbus Group India Private Limited	11,46	3 057 824
ODAS	10,00	2 999 668
3) Autres participations		
Autres participations		17 231 833
TOTAL		15 832 617 807

AIRBUS SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2023

(milliers Euros sauf mention contraire)

	Pays	Capital social (1)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participation		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice (2022)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (2022)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2023
				Brut	Net			
FILIALES ET PARTICIPATIONS								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 010 320	100%	6 829 478	6 829 478	10 802 932	2 919 333	697 000
AIRBUS Defence & Space SAS (2) 31402 Toulouse	France	48 417	100%	2 318 583	2 318 583	2 952 195	(262 813)	
9268448 CANADA INC (CanCo2)	Canada	milliers USD 3 061 868	100%	1 718 745	847 595	milliers USD 0	milliers USD (1 460 053)	0
Airbus Atlantic (ex STELIA) 17300 Rochefort	France	291 280	100%	1 293 442	1 293 442	3 732 949	(100 053)	0
AIRBUS AMERICAS, Inc Herndon, Virginia 20171 USA	USA	milliers USD 925 037	100%	1 079 250	1 079 250	milliers USD 2 437 782	milliers USD 711 438	0
AIRBUS INVEST SAS 31700 Blagnac	France	602 525	100%	600 376	600 376	0	14 897	0
AIRBUS HELICOPTERS SAS 93440 Dugny	France	586 212	100%	956 875	956 875	3 662 000	71 000	70 512
SATAIR DK-2770 Kastrup, Denmark	Danemark	13 138	100%	342 846	342 846	463 899	6 110	0
9268430 CANADA INC (CanCo1)	Canada	milliers USD 849 474	100%	165 908	41 028	USD 0	milliers USD (236 351)	0
AIRBUS CHINA Limited Duddell Street Central, Hong Kong	Chine	milliers USD 1 108	100%	95 963	95 963	milliers CNY 25 715	milliers CNY 72 293	0
Autres participations				431 153	331 971			
SOUS-TOTAL FILIALES				15 832 618	14 737 407			

(1) Capital social au 31/12/2023

(2) Airbus Defence and Space SAS a fusionné avec Airbus DS Holding SAS

AIRBUS SAS

NOTE 3-B : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	4 678		4 678	7 132
	4 678		4 678	7 132

NOTE 3-C : PRETS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
AIRBUS OPERATIONS SAS	1 630 614	61 115	1 569 499	1 586 963
DIVERS	107 839		107 839	115 762
Dépréciation	(137 802)		(137 802)	(137 674)
	1 600 650	61 115	1 539 535	1 565 051

Note 3-D : TITRES IMMOBILISES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
FCPR AEROFUND	40 290		40 290	40 290
AAP Compartiment	75 632	20 184	55 448	55 448
ADVANCE CAPITAL EUROPE				6 166
DIVERS	6 039	3 687	2 352	1 736
Dépréciation	(3 837)		(3 837)	(10 003)
	118 124	23 871	94 253	93 637

AIRBUS SAS

NOTE 4 : STOCKS ET EN-COURS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	-		-	
En cours de production	14 136 012	(86 254)	14 049 758	14 337 362
Produits finis	632 573	(486 475)	146 099	859 720
Marchandises / rechanges	1 050 766	(274 948)	775 818	674 642
	15 819 351	(847 676)	14 971 675	15 871 724

AIRBUS SAS

NOTE 5 : CREANCES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	3 813 430	982 913	2 830 517	3 321 264
Créances d'exploitation				
Créances clients	972 899	972 899		869 538
Créances clients - Factures à émettre (1)	276 207	276 207		359 347
Créances clients - Effets de commerce	65 580	65 580		176 367
	1 314 686	1 314 686		1 405 251
Créances diverses				
<u>Créances groupe et comptes rattachés</u>	628 470	628 470		556 340
<u>Autres créances diverses</u>				
TVA	369 144	369 144		263 687
Etat - Impôt sur les sociétés	89 246	89 246		447 512
Autres créances	465 093	465 093		390 007
	923 483	923 483		1 101 205
Total créances diverses	1 551 953	1 551 953		1 657 545
TOTAL CREANCES	6 680 069	3 849 553	2 830 517	6 384 061

(1) 159 M€ lié à l'activité service après-vente.

AIRBUS SAS

NOTE 6 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Dépréciation série divers	38 124		3 647	(13 171)		28 601
Dépréciation des stocks (1)	231 917		103 618	(215 493)	(33 788)	86 254
Dépréciation autres	146 525		339 950	-		486 475
SERIES	416 566		447 215	(228 664)	(33 788)	601 329
Dépréciation créance clients	101 168		22 622	(18 767)		105 023
SUPPORT	101 168		22 622	(18 767)		105 023
Dépréciation stock pièces dét.	239 764		35 184	-		274 948
SUPPORT HAMBOURG	239 764		35 184	-		274 948
Depreciation des prêts	137 674		10 067	(9 939)		137 802
Dépréciation des disponibilités	180		-	(59)		121
Dépréciation des immo. Financières (2)	661 128		444 851	(6 930)		1 099 048
Dépréciation creances diverses	102 422		1 941	(11 592)		92 771
RISQUES DIVERS	901 404		456 859	(28 520)		1 329 743
TOTAL P° POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 658 901		961 880	(275 951)	(33 788)	2 311 042

(1) Les reprises des dépréciations des stocks s'expliquent notamment (1) pour 156M€ par la livraison d'avions A350 et par (2) pour 48M€ par la livraison d'avions A330 en 2023.

(2) La dotation pour dépréciations des immobilisations inclut 436 M€ relatifs aux participations 9268448 Canada Inc. et 9268430 Canada Inc.

AIRBUS SAS

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Charges constatées d'avance				
Avoirs émis en avance - Sur avions	442 798	1 993 287	2 436 085	2 363 196
Avoirs émis d'avance (autres)				8 587
Charges constatées d'avance avions (1)	90 303	501 110	591 412	245 665
Charges constatées d'avance (autres)	4 758	61 125	65 883	87 867
TOTAL	537 859	2 555 521	3 093 380	2 705 315

(1) Frais commerciaux

AIRBUS SAS

NOTE 8 : ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
- Prêts / emprunts	156	352
- Clients	79 163	158 231
- Fournisseurs	40 598	103 098
- Autres	4 344	5
TOTAL	124 261	261 685

AIRBUS SAS

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

A - Répartition du capital

	Nombre	%	Valeur nominale
1. AIRBUS S.E.	3 392 711	94,73%	1 Euro
2. Airbus Defence and Space SAU	188 625	5,27%	1 Euro

Note : Toutes les actions sont des actions ordinaires

B - Variation des capitaux propres

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Affectation résultat	Merge AIS SAS	Dividendes versés	Provisions réglementées	Reprises de l'exercice	Capital social	Prime d'apport	Prime de fusion	Résultat 2023	31/12/2023
Capital social	3 577						5				3 581
Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion	3 574 896			(7 793 780)				26 380	4 446 992		254 488
Reserves	1 115 943	87									1 116 030
Boni de fusion	4 460 220								(4 446 992)		13 228
Report à nouveau	(107 336)	1 532 655									1 425 319
Résultat de l'exercice	1 532 742	(1 532 742)								1 289 016	1 289 016
	10 580 042			(7 793 780)			5	26 380		1 289 016	4 101 663
Provisions réglementées	969 497				296 731	(26 848)					1 239 380
TOTAL	11 549 539			(7 793 780)	296 731	(26 848)	5	26 380		1 289 016	5 341 043

AIRBUS SAS

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2022	Transferts	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2023
Provision DMC A400M	79 409		-	(11 136)		68 273
Provision pour pertes sur contrats de vente	140 853		9 400	(34 090)		116 163
Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions	240 846		-	(109 222)	(3 241)	128 383
Provision pour prestations à fournir (1)	841 047		163 765	(111 785)	(200 777)	692 250
Autres provisions pour risques séries	495 015		64 055	(138 761)	(39 933)	380 377
Total provisions pour risques séries	1 797 170		237 220	(404 993)	(243 951)	1 385 445
Provision pour risques support après vente	451 075		91 470	(94 034)	(79 669)	368 841
Provision pour charges de personnel	418 086		52 195	(125 026)		345 255
Provision pour risques	10 430		2 663	(4 086)		9 006
Total provisions pour risques et charges personnel	428 516		54 857	(129 112)	-	354 262
Provision pour pertes de change latentes	262 075		3 755	(141 569)		124 261
Provision pour risques financiers	30 917		-	(2 316)		28 601
Provisions pour risques pour litiges et risques divers (2)	229 547		6 715	(72 859)	(131 228)	32 175
Total provision pour risques divers	522 539		10 470	(216 745)	(131 228)	185 036
Provisions exceptionnelles	94 605		12 011	(77 890)		28 726
Provisions pour risques et charges	3 293 906		406 028	(922 774)	(454 848)	2 322 311

(1) Les variations des *Provisions pour prestation à fournir et autres provisions pour risques séries* s'expliquent notamment par la révision en cours d'année de l'évaluation des travaux à réaliser sur des avions livrés.

(2) La reprise sur le compte de provisions risques divers est essentiellement due à l'accord final concernant deux principaux business partners.

AIRBUS SAS

NOTE 11 : DETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2022
Dettes financières				
Emprunts	1 688 866	61 115	1 627 750	1 617 474
Dépôts et cautionnements reçus				150
Total dettes financières	1 688 866	61 115	1 627 750	1 617 624
Comptes courants	213 259	213 259		200 369
Avances et acomptes reçus				
Avances et acomptes reçus	37 687 139	13 570 857	24 116 282	36 159 141
Avances reçues - effets	65 580	65 580		176 367
Total avances et acomptes reçus	37 752 719	13 636 437	24 116 282	36 335 507
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs - factures	6 979 249	7 480 161	(500 912)	6 948 107
Dettes fournisseurs - charges à payer	4 279 391	4 154 094	125 297	4 047 716
Dettes fournisseurs - effets à payer				
Total dettes d'exploitation	11 258 640	11 634 255	(375 615)	10 995 822
Dettes diverses				
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	(216)	(216)		(79)
Personnel - charges à payer	320 029	320 029		325 988
TVA	135 001	135 001		118 523
Etat, impôt sur les sociétés				
Autres taxes	13 842	13 842		13 101
Autres taxes - charges à payer	134 345	134 345		201 954
Dettes groupe				
Autres dettes diverses	734 263	523 659	210 603	353 580
Total dettes diverses	1 337 263	1 126 659	210 603	1 013 068
TOTAL DETTES	52 250 746	26 671 726	25 579 020	50 162 390

AIRBUS SAS

NOTE 12 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Avions et customers services (1)	191 977	165 144	357 121	232 313
Autres	5 905	46 164	52 068	129 731
TOTAL	197 882	211 308	409 190	362 044

(1) Dont 163 562 M€ de PCA en lien avec l'activité services après-vente à moins d'un an au 31.12.2023 contre 127 221M€ à moins d'un an au 31.12.2022

AIRBUS SAS

NOTE 13 : ECARTS DE CONVERSION PASSIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
- Prêts / emprunts	13 893	14 919
- Clients	76 987	117 334
- Fournisseurs	65 674	207 335
- Autres	28 166	29 322
TOTAL	184 720	368 910

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - Vente à terme de devises

A - 1 Opérations sur instrument financiers à terme : encours notionnels et juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opération de couverture	Opérations autres que de couverture	Total notionnels	Juste valeur
Contrats à terme de change:				
Achats à terme	-11 648 758	-1 944 525	-13 593 283	465 982
Ventes à terme	66 407 508	1 874 208	68 281 717	-3 059 873
Total	54 758 750	-70 317	54 688 433	-2 593 891

A - 2 Opérations sur instrument financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats à terme de change	17 094 314	37 579 719	14 400	54 688 433

A - 3 Embedded Derivative : encours notionnels, encours notionnels par durée résiduelle et juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opération de couverture	Opérations autres que de couverture	Total notionnels	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur
Contrats à terme de change:							
Ventes à terme	320 830	0	320 830	51 434	210 109	59 286	-13 624

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

B - 1 : Garanties dont bénéficie Airbus SAS

	31/12/2023					
	Milliers de EUR	Milliers de QAR	Milliers de SGD	Milliers de USD	Milliers de GBP	Milliers de CAD
- Garantie de location	11 554					137
- Garantie de performance	25 755	1 277	961	10 587		
- Garantie de soumission				108		
- Garantie des facilités de crédit	5 000					
- Garantie douanière	15 319				150	
- Garantie sur restitution d'acomptes	73 562			397 596		
- Autres types de garantie	38 654			637		
	169 844	1 277	961	408 928	150	137

B - 2 : Garanties accordées par Airbus SAS

	31/12/2023				
	Milliers de EUR	Milliers de GBP	Milliers de USD	Milliers de CAD	Milliers de AUD
- Garantie de location	430		8 218		
- Garantie de performance		7 761	3 500		
- Garantie des facilités de crédit				9 525	
- Autres types de garantie			9 775		228
	430	7 761	21 493	9 525	228

C - Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2023	31/12/2022
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)	0	0
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)	177	289
Total	177	289

AIRBUS SAS

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par activité

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Pièces détachées	1 487 102	1 268 312
Ventes de marchandises	1 487 102	1 268 312
Avions neufs	49 514 941	41 553 700
Avions de deuxième main	70 472	
Autres services	1 641 965	1 500 092
Marge SAS / SEP	19 746	19 156
Autres	1 351 965	2 712 910
Production vendue	52 599 089	45 785 857
Etudes	93	14
TOTAL	54 086 284	47 054 183

Chiffre d'activité par zone géographique (*)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Europe géographique (incl. France et Dom-Tom)	28 680 414	23 323 811
Amérique Latine	565 783	115 538
Etats Unis - Canada	8 188 017	9 962 685
Asie géographique	15 734 580	12 244 297
Reste du monde	917 490	1 407 852
TOTAL	54 086 284	47 054 183

* Les revenus sont alloués par zone géographique de facturation

AIRBUS SAS

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

AIRBUS SAS

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(Milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles	461 958	471 923
Pénalités et amendes fiscales	217	7 105
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges exceptionnelles sur activité séries		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - autres	111 194	55 093
Charges exceptionnelles sur opérations financières		
Valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés	10 452	44 224
Dotations amortissements exceptionnels		
Dotations amortissements dérogatoires	296 731	322 676
Dotations provisions pour risques séries		
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels (Note 10)	42 623	40 764
Dotations provisions pour dépréciations exceptionnelles	741	2 060
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	143 398	151 198
Produits exceptionnels sur opérations de gestion - autres	7 190	27 244
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat		
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 967	6 237
Reprises amortissements exceptionnels		
Reprises amortissements dérogatoires	26 848	49 635
Reprises de provisions pour risques séries		
Reprises de provisions pour investissements		
Reprises de provisions exceptionnelles (Note 10)	106 084	68 082
Reprise provisions pour dépréciations exceptionnelles		
Transfert de charges		
Autres produits exceptionnels	309	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(318 560)	(320 725)

AIRBUS SAS

NOTE 18 : SITUATION FISCALE

La société AIRBUS SAS est, dans le cadre de l'impôt, tête d'intégration fiscale du groupe fiscal.

Impôt sur les bénéfices	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'impôts		
Crédit impôt famille	500	500
Crédit impôt recherche	1 987	2 359
Produits d'intégration fiscale	326 883	293 880
Réduction impôts - Dons mécénat	2 147	158
Restitution d'impôts	7 204	136 901
Charges d'impôts	(419 786)	(261 011)
TOTAL	(81 065)	172 787

Impôt sur les bénéfices supporté en l'absence d'intégration	31/12/2023	31/12/2022
Airbus SAS (fille)		
Impôt sur les Sociétés	(163 695)	154 925
Crédit impôt famille	500	500
Crédit impôt recherche	1 987	2 359
Réduction impôts - Dons mécénat	2 147	158
TOTAL	(159 062)	157 942

Il n'y a pas de déficit reportable ni pour l'exercice 2023 ni pour 2022

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	31/12/2023	31/12/2022
<u>Différences temporaires générant un actif d'impôt</u>	31 603	(10 934)
Provisions non déductibles	(39 889)	(54 717)
Ecart de conversion	27 777	31 361
Organic	1 584	1 225
Autres	42 132	11 197
<u>Différences temporaires générant un passif d'impôt</u>	34 636	26 157
Ecart de conversion	33 411	25 468
Organic	1 225	689
TOTAL	(3 033)	(37 090)

AIRBUS SAS

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

	2023	2022
TOTAL	9 737	9 285

Les chiffres proviennent de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) servant de base au calcul des différentes taxes liées au personnel (taxe d'apprentissage, formation professionnelle, effort construction, ..).